



Environment
Canada

Environmental
Protection
Service

Environnement
Canada

Service de la
protection de
l'environnement

Teneur en soufre des combustibles liquides

2004

Préparé par : Elizabeth Escorihuela
Division des carburants
Direction du pétrole, du gaz et de l'énergie
Direction générale de la prévention de la pollution atmosphérique
Environnement Canada

et Taryn Adams
Étudiant Co-op
Université de Waterloo

et Sean Poulter
Étudiant Co-op
Université d'Ottawa

octobre 2004

Environnement Canada

Teneur en soufre des combustibles liquides

2004

Avis

Le présent rapport contient des renseignements obtenus par compilation de données soumises par les différents producteurs et importateurs de combustibles liquides au Canada conformément au *Règlement n° 1 concernant les renseignements sur les combustibles*. Les données soumises ont été vérifiées quant à leur vraisemblance, mais elles peuvent contenir des erreurs commises à la source.

Prière d'adresser tout commentaire au sujet du contenu de ce rapport à la :

Direction du pétrole, du gaz et de l'énergie
Direction générale de la prévention de la pollution atmosphérique
Service de la protection de l'environnement
Environnement Canada
Place Vincent Massey, 20^{ième} étage
Hull (Québec) K1A 0H3
Télécopieur : (819) 953-8903

Tableau des matières

1.0 SOMMAIRE	1
2.0 INTRODUCTION	6
2.1 REGLEMENT NO 1 CONCERNANT LES RENSEIGNEMENTS SUR LES COMBUSTIBLES	6
2.2 REGLEMENTS ET AUTRES MESURES QUI REGISSANT LES TENEURS EN SOUFRE DES COMBUSTIBLES.....	6
2.3 PERIODE COUVERTE.....	8
2.4 RAFFINERIES ET IMPORTATEURS DE PETROLE DECLARANTS.....	9
2.5 TENEURS EN SOUFRE SPECIFIQUES AUX ENTREPRISES	11
3.0 VOLUMES DE COMBUSTIBLES LIQUIDES PRODUITS / IMPORTÉS	12
4.0 VOLUMES DE COMBUSTIBLE LIQUIDES PRODUITS / IMPORTÉS ET TENEUR EN SOUFRE	13
4.1 SOMMAIRE NATIONAUX ET REGIONAUX.....	13

Liste des graphiques

1.1 Teneur en soufre de l'essence par région, 1995-2004.....	2
1.2 Tendence nationale de la teneur en soufre dans l'essence (1999-2004).....	3
1.3 Masse de soufre dans les combustibles liquides, par région, 1995-2004	4
4.1 Production/importations nationales de combustibles liquides en 2004.....	14
4.2 Tonnage de soufre dans les combustibles liquides en 2004	15
4.3 Masse de soufre dans les combustibles liquides produits ou importés en 2004.....	19
4.4 Masse de soufre dans les combustibles liquides, par région, 1995-2004	20
4.5 Teneur en soufre dans l'essence automobile /d'aviation par région, 1995-2004	21
4.6 Teneur en soufre dans l'essence par raffinerie/importateur en 2004.....	22
4.7 Teneur en soufre du carburant diesel à faible teneur par raffinerie/importateur en 2004.....	23
4.8 Teneur en soufre du carburant diesel par raffinerie/importateur en 2004	24
4.9 Tendence nationale de la teneur en soufre du carburéacteur, 1995-2004.....	25
4.10 Tendence nationale de la teneur en soufre de l'essence automobile/aviation, 1995-2004	25
4.11 Tendence nationale de la teneur en soufre du kérosène/mazout pour poêles, 1995-2004.....	26
4.12 Tendence nationale de la teneur en soufre du carburant diesel (pool total), 1995-2004	26
4.13 Tendence nationale de la teneur en soufre de l'essence automobile/aviation, 1995-2004	27
4.14 Tendence nationale de la teneur en soufre du mazout lourd, 1995-2004	27

Liste des Tableaux

1.1	Production/importations et teneur en soufre des combustibles liquides, Sommaire national pour l'année 2004.....	5
2.1	Raffineries, mélangeurs et usines de valorisation produisant des déclarations en vertu des règlements pertinents	9
2.2	Importateurs produisant des déclarations en vertu des règlements pertinents.....	10
3.1	Volumes de combustibles liquides produits/importés pour fins de vente au Canada, déclarés à Statistique Canada et à Environnement Canada pour 2004.....	12
4.1	Production/importations et teneur en soufre Sommaire national pour 2004	13
4.2A	Production/importations et teneur en soufre des combustibles pour 2004 région de l'Atlantique	16
4.2B	Production/importations et teneur en soufre des combustibles pour 2004 région du Québec.....	16
4.2C	Production/importations et teneur en soufre des combustibles pour 2004 région de l'Ontario.....	17
4.2D	Production/importations et teneur en soufre des combustibles pour 2004 région de l'Ouest.....	17
4.2E	Moyennes régionales et nationales pondérées en volume de la densité des combustibles produits/importés pour l'année 2004	18
A3.1.a	Teneur annuelle en soufre pondérée en fonction du volume dans l'essence 1995-2004....	38
A3.1.b	Teneur annuelle en soufre pondérée en fonction du volume dans l'essence pour l'année 2004 (déclarée pour chaque trimestre)	39
A3.2.a	Teneur annuelle en soufre pondérée en fonction du volume dans le carburant diesel à faible teneur en soufre 1995-2004.....	40
A3.2.b	Teneur annuelle en soufre pondérée en fonction du volume dans le carburant diesel à faible teneur en soufre pour l'année 2004 (déclarée pour chaque trimestre)	41
A3.3.a	Teneur annuelle en soufre pondérée en fonction du volume dans le carburant diesel régulier 1995-2004	42
A3.3.b	Teneur annuelle en soufre pondérée en fonction du volume dans le carburant diesel régulier pour l'année 2004 (déclarée pour chaque trimestre).....	43
A3.4.a	Teneur annuelle en soufre pondérée en fonction du volume dans le mazout léger 1995-2004.....	44
A3.4.b	Teneur annuelle en soufre pondérée en fonction du volume dans le mazout léger pour l'année 2004 (déclarée pour chaque trimestre)	45
A3.5.a	Teneur annuelle en soufre pondérée en fonction du volume dans le mazout lourd 1995-2004.....	46
A3.5.b	Teneur annuelle en soufre pondérée en fonction du volume dans le mazout lourd pour l'année 2004 (déclarée pour chaque trimestre)	47
A3.6.a	Teneur annuelle en soufre pondérée en fonction du volume dans le carburéacteur (2002-2004)	48
A3.6.b	Teneur annuelle en soufre pondérée en fonction du volume dans le carburéacteur pour l'année 2004 (déclarée pour chaque trimestre))	48

Annexes

Annexe 1 :

Site web de référence sur le *Règlement n° 1 concernant les renseignements sur les combustibles* et autres règlements sur les carburants28

Annexe 2 :

Exemples de formulaires servant à la déclaration de la teneur en soufre en vertu du *Règlement n° 1 concernant les renseignements sur les combustibles, Règlement sur le soufre dans l'essence, Règlement sur le soufre dans le carburant diesel*.....30

Annexe 3 :

Teneur annuelle en soufre pondérée en volume, par raffineur pour 1995 à 200437

Annexe 4 :

Office des normes générales du Canada. Normes pour la teneur en soufre des combustibles49

Annexe 5 :

Règlements fédéraux, provinciaux et arrêtés municipaux relatifs à la teneur maximale en soufre dans les combustibles51

Annexe 6 :

Comparaison de la teneur moyenne en soufre du Rapport 2004 sur les combustibles liquides avec les limites établies par l'Office des normes générales du Canada et les règlements provinciaux54

Annexe 7 :

Sommaire des renseignements déclarés en fonction de l'Avis de choix, en vertu du *Règlement sur le soufre dans l'essence*56

1.0 Sommaire

Le présent rapport résume les données de 2004 sur la teneur en soufre des combustibles liquides provenant du pétrole brut, du charbon ou des sables bitumineux. L'information présentée ici a été fournie à Environnement Canada par les producteurs et les importateurs de carburants liquides conformément au *Règlement no 1 concernant les renseignements sur les combustibles* de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement, 1999*.

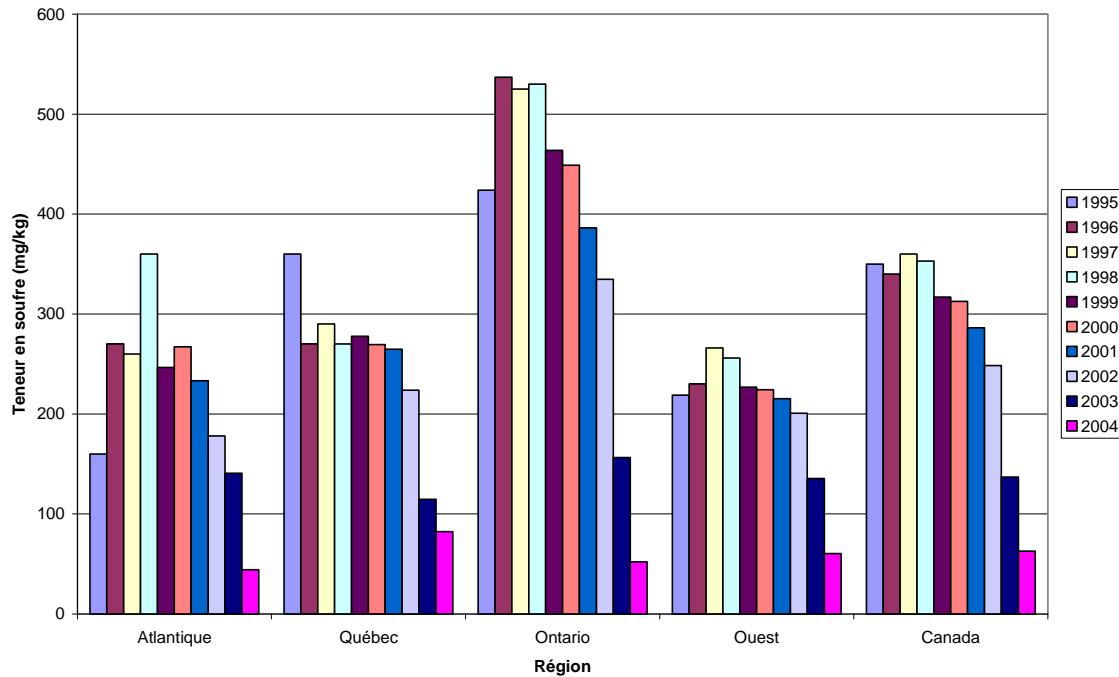
En 2004, il y a eu divers développements concernant la réglementation fédérale sur le soufre dans les carburants :

- La disposition du ***Règlement sur le soufre dans l'essence*** qui fait référence à la teneur moyenne du soufre dans l'essence de 150 mg/kg pour la période intérimaire de deux ans et demi qui a débuté le 1^{er} juillet 2002, est finie le 31 de décembre, 2004. À compter du 1^{er} janvier 2005 la limite moyenne en vigueur est de 30 mg/kg.
- Les modifications proposées dans le ***Règlement modifiant le Règlement sur le soufre dans le carburant diesel*** qui introduisent des limites pour les carburants diesel tout-terrain, ferroviaire et marin en concordance avec les teneurs et les exigences temporelles adoptées par l'Environmental Protection Agency des États-Unis en juin 2004, ont été publiés dans la Partie I de la *Gazette du Canada* le 2 octobre 2, 2004. Les limites sont :
 - 500 mg/kg pour les carburants diesel tout-terrain et marin en juin 2007;
 - 15 mg/kg pour le carburant diesel tout terrain en juin 2010; et
 - 15 mg/kg pour les carburants diesel ferroviaire et marin en juin 2012.

La date envisagée pour la publication de la version finale du ***Règlement modifiant le Règlement sur le soufre dans le carburant diesel*** est autonome 2005

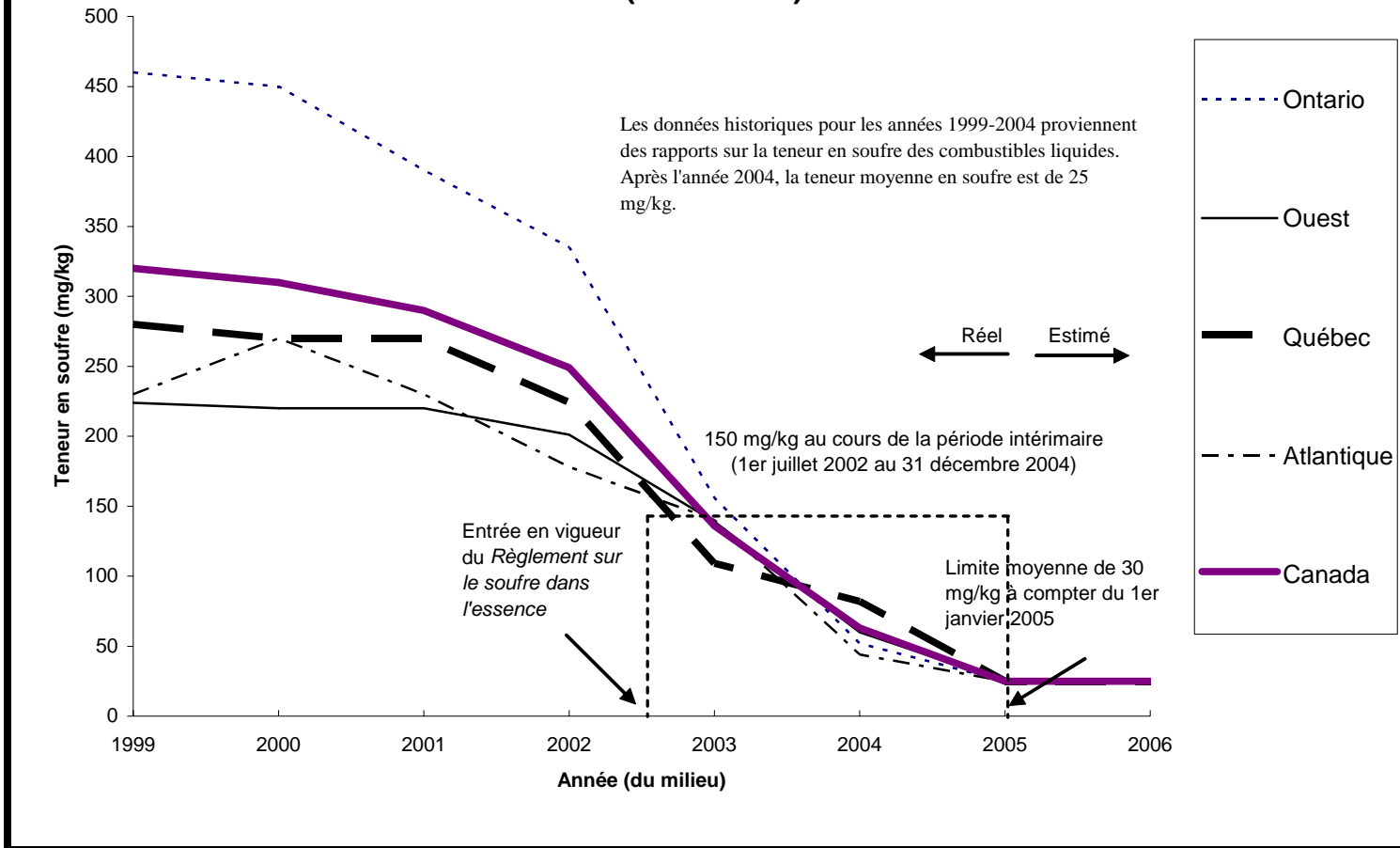
En 2004, la teneur moyenne nationale en soufre dans l'essence était de **62 mg/kg**, ce qui représente une diminution de 54% par rapport aux niveaux de 2003 (136 mg/kg). Le graphique 1.1 montre la tendance de la teneur en soufre dans l'essence au plan national et par région pour la période de 1995 à 2004.

Graphique 1.1: Teneurs en soufre de l'essence par région, 1995 - 2004



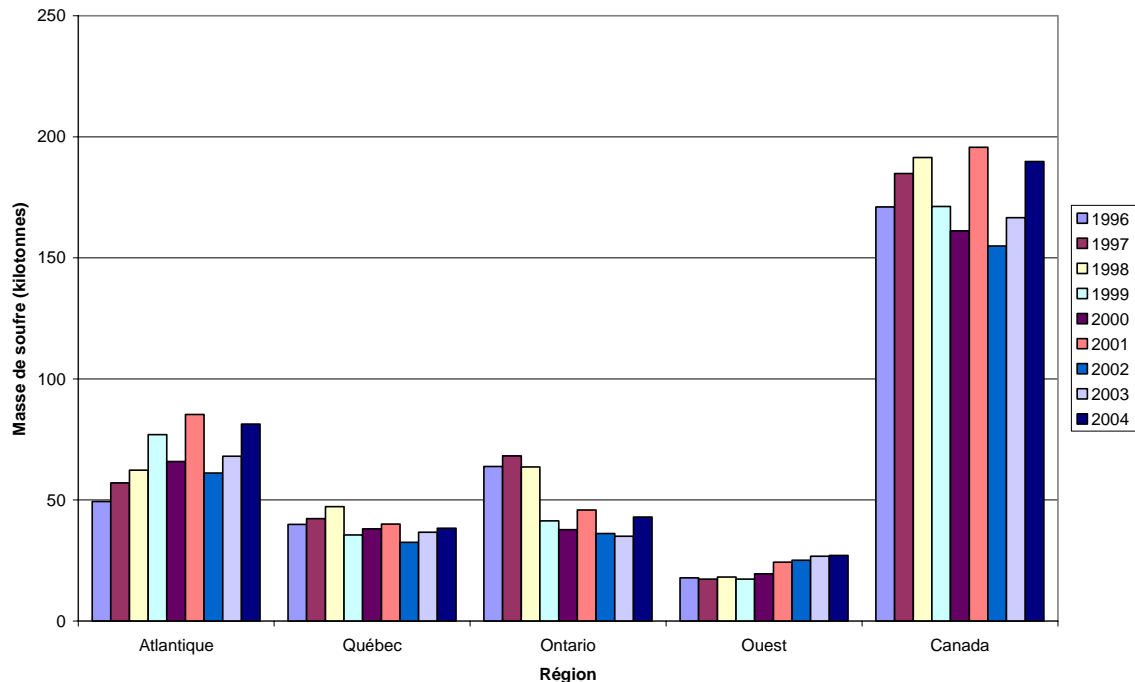
Les teneurs en soufre réduites en 2004 sont le résultat du *Règlement sur le soufre dans l'essence*, qui est entré en vigueur en 2002. Le règlement stipule une limite moyenne de 30 mg/kg commençant en 2005, et une limite provisoire de 150 mg/kg par la suite. Le graphique 1.2 montre les tendances réelles et projetées des teneurs en soufre dans l'essence de 1999 à 2006.

Graphique 1.2: Tendence nationale de la teneur en soufre dans l'essence (1999-2006)



Contrairement à la diminution de la teneur en soufre dans l'essence, la teneur en soufre globale déclarée dans tous les combustibles liquides a augmenté de **14 %** en 2003 par rapport aux chiffres de 2002, comme le montre le graphique 1.3. Dans la région de l'Atlantique, la masse de soufre déclarée dans tous les combustibles liquides a augmenté de 20 % en 2004. De même, l'Ontario et le Québec montrent une augmentation de 23 % et 3 % respectivement. Aucune augmentation est rapportée dans les provinces de l'Ouest

Graphique 1.3 : Masse de soufre dans les combustibles liquides par région, 1996 - 2004



Les augmentations sont attribuables à la hausse de 16 % du volume des carburants pour la consommation à l'usine (i.e., carburant de raffinerie liquide, carburant marine IFO 30-460 et du produit des émulsions bitumineuse ORIMULSION®) rapportés comme produit ou importé au Canada, ainsi à la combinaison de l'augmentation du mazout lourd (11 %) en référence aux chiffres de l'année 2003 et des hautes concentrations de la teneur du soufre (48 %) dans les carburants pour la consommation à l'usine.

Le Tableau 1.1 montre le sommaire national des données compilées du Formulaire 1, Rapport sur la teneur en soufre du Règlement no 1 concernant les renseignements sur les combustibles, que les raffineries de pétrole et les entreprises exportatrices doivent soumettre à Environnement Canada en vertu de ce règlement.

La plus grande quantité de combustible liquide produit ou importé au Canada était l'essence qui constituait 45,3 % de tous les produits et représentait 1,0 % de la masse de soufre dans les combustibles liquides. Le mazout lourd constituait 9,3 % par volume du total des combustibles liquides et contenait 66,1 % de la masse totale de soufre. Les provinces de l'Atlantique, le Québec et l'Ontario comptent pour 85,6 % de la masse totale de soufre présente dans les combustibles.

Quarante et trois pour cent (43%) de la masse totale a été attribuée aux provinces de l'Atlantique, le mazout lourd et les carburants pour la consommation à l'usine totalisent 95 % de cette masse de soufre. Ainsi, 43 % de la masse de soufre totale est attribué à l'Ontario et le Québec. Le mazout lourd compte pour 79 % de la masse de soufre au Québec et 64 % en Ontario.

TABLEAU 1.1 :					
Production/importations et teneur en soufre des combustibles liquides					
Sommaire national pour l'année 2004					
Type de combustible	Production/importations de combustibles		Masse de soufre (tonnes)	Teneur moyenne en soufre (% du poids)	Distribution du soufre dans les produits (%)
	(m ³)	(% du total)			
Carburéacteur	7 457 332	8,0	3 589	0,059	1,9
Essence	41 973 853	45,3	1 933	0,006	1,0
Essence aviation	103 061	0,1	4	0,006	0,0
Kérosène/mazout pour poêles	1 054 326	1,1	441	0,051	0,2
Carburant diesel à faible teneur en soufre	23 632 374	25,5	5 891	0,030	3,1
Carburant diesel	3 659 654	3,9	6 838	0,218	3,6
Mazout léger	4 052 592	4,4	5 816	0,167	3,1
Mazout lourd	8 610 704	9,3	125 495	1,461	66,1
Consommation à l'usine	2 123 288	2,3	39 770	1,790	21,0
TOTAL	92 667 183	100	189 776	0,208	100

À noter: Il se peut que les totaux ne fassent pas le compte exact à cause de nombres arrondis.

2.0 Introduction

2.1 Règlement n° 1 concernant les renseignements sur les combustibles

Le *Règlement n° 1 concernant les renseignements sur les combustibles* (voir l'annexe 2) a été adopté en 1978 pour fournir à Environnement Canada l'information sur la composition des combustibles liquides, particulièrement en ce qui a trait aux émissions de dioxyde de soufre (SO₂) provenant de la combustion. Ce règlement exige des rapports annuels sur les teneurs en soufre dans les combustibles et un seul rapport sur la teneur en additifs du carburant sans plomb (des rapports supplémentaires sont nécessaires lorsque des changements surviennent). Le règlement s'applique à tous les combustibles¹ sous forme liquide provenant des pétroles bruts, du charbon ou des sables bitumineux.

Le règlement exige que tous les producteurs et importateurs manipulant plus de 400 mètres cubes (m³) de combustibles destinés à la consommation canadienne durant une année civile, déclarent le volume de combustibles produits ou importés, la densité du combustible et la teneur en soufre pour chaque trimestre de l'année civile (voir l'annexe 2). Environnement Canada se sert des valeurs déclarées pour évaluer la masse de soufre dans les combustibles canadiens. La définition de chaque type de combustible liquide se trouve à l'annexe 2. Le règlement exige également que tous les producteurs et importateurs fournissant un approvisionnement d'un combustible supérieur à 400 m³, déclarent tous les additifs autres que le plomb ou les composés du plomb dans les combustibles.

Le texte du *Règlement n° 1 concernant les renseignements sur les combustibles* est disponible sur le site http://www.ec.gc.ca/energ/fuels/regulations/fuelsreg_f.htm

2.2 Règlements et autres mesure qui régissant les teneurs en soufre des combustibles

Règlement sur le carburant diesel

Le *Règlement sur le carburant diesel* du gouvernement fédéral, en vigueur du 1^{er} janvier 1998 au 31 décembre 2002, exigeait que tous les carburants diesel pour véhicules routiers aient une teneur en soufre ne dépassant pas 0,05 % en poids (500 mg/kg)². Ce règlement a été révoqué et remplacé le 1^{er} janvier 2003 par le *Règlement sur le soufre dans le carburant diesel* (voir l'annexe 2), qui a été adopté le 31 juillet 2002. Ce second règlement maintient la limite de 500 mg/kg jusqu'au 1^{er} juin 2006. À compter de cette date, la limite passera à 15 mg/kg dans le cas du carburant diesel pour véhicules routiers. Les exigences canadiennes en matière de teneur en soufre dans le carburant

¹ Tout au long du présent document, le terme <<combustibles(s)>> ne s'applique qu'aux combustibles sous forme liquide et à base de pétrole.

² Du 1^{er} octobre 1994 au 31 décembre 1997, on avait mis en place un programme non obligatoire en vertu duquel les marchands de pétrole avaient accepté de distribuer uniquement du carburant diesel dont la teneur en soufre ne dépassait pas 0,05 p. 100 en poids aux stations-service, aux relais-routiers et aux distributrices à cartes d'accès et à clés au Canada – ce qui correspond à environ 50 p. 100 de la quantité totale de carburant diesel pour véhicules routiers.

diesel sont harmonisées avec celles de la « *Final Rule on Heavy-Duty Engine and Vehicle Standards and Highway Diesel Fuel Sulfur Control Requirements* » des États-Unis publiée le 18 janvier 2001. À noter qu'il n'existe pas de seuil volumique pour les déclarations en vertu de ce règlement.

Les modifications proposées au Règlement sur le soufre dans le carburant diesel ont été publiées dans la Partie I de la *Gazette du Canada* le 2 octobre 2004. Les modifications proposées introduisent des limites pour le soufre dans les carburants diesel tout-terrain, ferroviaire et marin dans le sens des teneurs et du moment des exigences adoptées par l'Environmental Protection Agency des États-Unis en juin 2004. Les modifications proposées établissent les limites du soufre comme suit :

- limite initiale de 500 mg/kg pour les carburants diesel tout-terrain, ferroviaire et marin en juin 2007;
- limite finale de 15 mg/kg pour le carburant diesel tout-terrain en juin 2010; et
- limite finale de 15 mg/kg pour les carburants diesel ferroviaire et marin en juin 2012.

La date envisagée pour la publication de la version finale du ***Règlement modifiant le Règlement sur le soufre dans le carburant diesel*** est autonome 2005.

Avec l'étude d'impact de la réglementation qui les accompagne, les modifications proposées sont accessibles sur le site web du carburant diesel d'Environnement Canada : http://www.ec.gc.ca/energ/fuels/regulations/dieselreg_f.htm

Règlement sur le soufre dans l'essence

Le 23 juin 1999, le *Règlement sur le soufre dans l'essence* a été adopté. Ce règlement limite la teneur en soufre dans l'essence à une moyenne de 30 mg/kg avec un maximum de 80 mg/kg à compter du 1^{er} janvier 2005. Une période intérimaire, débutant le 1^{er} juillet 2002, limite la teneur moyenne en soufre dans l'essence à 150 mg/kg pour une période de deux années et demie

Les modifications au règlement ont été publiées dans la Partie II de la *Gazette du Canada* le 25 septembre 2003. Ces amendements ont pour effet de mettre à jour la méthode d'essai pour la mesure de la teneur en soufre, en utilisant une méthode qui a été mise au point récemment et qui permet d'obtenir des mesures plus précises de la teneur en soufre à de faibles concentrations ; ainsi que les limites de teneur en soufre dans l'essence seront exprimées en milligrammes par kilogramme (mg/kg) plutôt qu'en pourcentage en poids.

Le texte du *Règlement sur le soufre dans l'essence* est disponible sur le site http://www.ec.gc.ca/energ/fuels/regulations/sulreg_f.htm

L'Office des normes générales du Canada

L'Office des normes générales du Canada (ONGC) a des normes commerciales pour les combustibles, et certaines d'entre elles ont été adoptées par les provinces dans les règlements. Les normes de l'ONGC concernant le soufre varient considérablement selon le type de combustible (voir l'annexe 4). Les normes de l'ONGC sont révisées périodiquement pour refléter les progrès réalisés dans les produits, l'utilisation et la

technologie de fabrication.

Établissement de normes canadiennes pour le soufre dans le mazout lourd et le mazout léger

L'*Avis d'intention pour des véhicules, des moteurs et des carburants moins polluants*, paru en février 2001 dans la *Gazette du Canada*, propose également l'élaboration de mesures pour réduire la teneur en soufre dans le mazout léger et le mazout lourd, en vue d'égaliser les exigences fixées par l'Union européenne. Les exigences de l'Union européenne sont de 1 % en poids pour le mazout lourd et de 0,1 % en poids pour le mazout léger, et ces exigences seront entièrement mises en œuvre en 2008. À cette fin, Environnement Canada a diffusé un document de travail en avril 2003 et dirigé un atelier regroupant de multiples commentaires en mai 2003. Des mesures complémentaires pour la réglementation des mazouts, par exemple des instruments économiques, ont également été examinées. Les travaux récents avec la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE) comprennent l'étude des implications environnementales et économiques liées à l'utilisation d'instruments fiscaux pour réduire les teneurs en soufre dans les mazouts léger et lourd. Des informations supplémentaires sont disponibles sur le site http://www.ec.gc.ca/energ/fuels/fuel_home_f.htm.

Environnement Canada a reçu des commentaires écrits sur les questions présentées dans le document de travail sur les mazouts et évalue actuellement le cheminement.

Guide d'achat pour les carburants à base teneur en soufre

Environnement Canada et les Ami(e)s de la terre ont produit un *Guide d'achat de combustibles à faible teneur en soufre* (juin 2003) qui vise à encourager les gouvernements et d'autres organisations à prendre le leadership en achetant des combustibles à faible teneur en soufre chaque fois que possible. Il présente une liste de vérification des pratiques d'achat de combustibles à faible teneur en soufre, des recommandations contractuelles, des suggestions pour estimer les réductions des émissions, des études de cas et des liens avec d'importantes sources d'information.

Ce guide est accessible à http://www.ec.gc.ca/energ/ecology/ecol_home_f.htm.

2.3 Période couverte

Le présent rapport couvre la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2004. En vertu du *Règlement n° 1 concernant les renseignements sur les combustibles*, les raffineries pétrolières et les entreprises importatrices de pétrole doivent présenter de l'information pour chaque trimestre de l'année civile au bureau régional d'Environnement Canada, avant le 31 janvier de l'année suivante. En vertu du *Règlement sur le carburant diesel*, il fallait également présenter des rapports trimestriels sur la teneur en soufre du carburant diesel pour véhicules routiers. En outre, en vertu du *Règlement sur le soufre dans l'essence*, il faut également présenter des rapports trimestriels sur la teneur en soufre dans l'essence.

Le fait de ne pas soumettre les données à temps, de soumettre des données incomplètes ou des formulaires non signés, constitue une infraction aux termes de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, 1999.

2.4 Raffineries et importateurs de pétrole déclarants

Le Tableau 2.1 présente une liste des raffineries, mélangeurs et usines de valorisation de pétrole qui ont déclaré, en vertu des règlements pertinents, de l'information relative aux volumes de *production* et à la teneur en soufre pour l'année 2003.

Tableau 2.1
Raffineries, mélangeurs et usines de valorisation produisant des déclarations en vertu des règlements pertinents

Entreprise	Lieu	Prov.	RRC ³	Essence ⁴	Diesel ⁵
Chevron Canada Ltée	Burnaby	BC	x	x	x
Consumers' Co-operative Refineries Ltée.	Regina	SK	x	x	-
Husky Oil Operations	Prince George	BC	x	x	x
Compagnie pétrolière Impériale Ltée (Raffinerie Dartmouth)	Dartmouth	NS	x	x	x
Compagnie pétrolière Impériale Ltée (Raffinerie Sarnia)	Sarnia	ON	x	x	x
Compagnie pétrolière Impériale Ltée (Raffinerie Nanticoke)	Nanticoke	ON	x	x	x
Compagnie pétrolière Impériale Ltée (Terminal Regina)	Regina	SK	x	-	x
Compagnie pétrolière Impériale Ltée (Raffinerie Strathcona)	Edmonton	AB	x	x	x
Compagnie pétrolière Impériale Ltée (Terminal de distribution Winnipeg)	Winnipeg	MN	x	-	x
Irving Oil Limited	Saint John	NB	x	x	x
Newalta Corporations	North Vancouver	BC	x	-	x
NOVA Chemicals Canada Limited (Corunna Plant)	Sarnia	ON	x	-	x
Petro-Canada (Oakville Refinery)	Oakville	ON	x	x	x
Petro-Canada Lubricants (Centre de lubrifiants)	Mississauga	ON	x	-	x
Petro-Canada Products Ltée (Raffinerie Edmonton)	Edmonton	AB	x	x	x
Petro-Canada (Terminal Ottawa)	Ottawa	ON	-	-	x
Petro-Canada (Thunderbay)	Thunderbay	ON	-	-	x
Robbins Feed and Fuel Ltée (mélangeur)	Thorold	ON	x	x	-
Produits Shell Canada (Terminal de marketing Sherwood)	Calgary	AB	-	x	-
Produits Shell Canada Ltée. (Centre de fabrication Sarnia)	Corunna	ON	x	x	x
Produits Shell Canada Ltée. (Raffinerie Scotford)	Fort Saskatchewan	AB	x	x	x
Produits Shell Canada Ltée. (Montréal est)	Montreal-est	QC	x	x	x
Suncor Energy Inc. (Sables bitumineuse)	Fort McMurray	AB	x	-	x
Syncrude Canada Inc. (Installation de Mildred Lake)	Fort McMurray	AB	x	-	x
Ultramar Canada Inc. (Raffinerie St-Romuald,)	St-Romuald	QC	x	x	-

³ RRC : *Règlement n°1 concernant les renseignements sur les combustibles*

⁴ Essence : *Règlement sur le soufre dans l'essence*

⁵ Diesel: *Règlement sur le soufre dans le carburant diesel*

Tableau 2.2 présente une liste des raffineries, mélangeurs et usines de valorisation de pétrole qui ont déclaré, en vertu des règlements pertinents, de l'information portant sur le volume d'importation à la teneur en soufre pour l'année 2004.

Tableau 2.2

Importateurs produisant des déclarations en vertu des règlements pertinents

Entreprise	Lieu	Prov	RRC⁶	Essence⁷	Diesel⁸
Air Canada	Westridge / Shellburn	BC	x	-	-
Air Canada	Ville de Québec	QC	x	-	-
Air Canada (Vopak)	Hamilton	ON	x	-	-
BP Cherry Point	Vancouver	BC	x	-	-
Cervini Farms Inc.	Leamington	ON	x	-	-
Coco Paving Inc.	Windsor	ON	x	-	x
Compagnie Minière Québec Cartier	Port-Cartier	QC	x	-	-
Compagnie pétrolière Imperiale Ltée (Terminal Burrard)	Burnaby	BC	x	x	x
Compagnie Stadacona	Québec City	QC	x	-	x
General Motors of Canada Limited	Ontario	ON	-	x	x
Great Lakes Greenhouses Inc.	Leamington	ON	x	-	-
Kildair Services Ltd.	Tracy	QC	x	-	-
Mackenzie Petroleum Ltd.	Dawson City	YT	x	-	x
Marine Petrobulk Limited	N. Vancouver	BC	x	-	x
Neste Petroleum (Montréal)	Montréal-Est	QC	x	-	-
Neste Petroleum (Beauport)	Beauport	QC	x	-	-
New Brunswick Power Corporation	Fredericton	NB	x	-	-
Newfoundland and Labrador Hydro	St. John's	NF	x	-	-
Nexfor Fraser Papers	Edmundston	NB	x	-	-
NOCO Energy Canada Inc.	Toronto	ON	x	-	-
Norske Canada (Crofton)	Crofton	BC	x	-	-
Norske Canada (Elk Falls Division)	Campbell River	BC	x	-	-
North 60 Petro Ltd.	Whitehorse	YT	x	x	x
North Atlantic	Come-by-chance	NS	x	x	x
Nova Scotia Power Inc.	Halifax	NS	x	-	-
Olco CanTerm Montréal	Montréal	QC	x	-	-
Parkland Refining Limited	Bowden	AB	x	-	x
Produits Petro-Canada Ltée (Terminal Burrard Terminal)	Port Moody	BC	x	x	x
Produits Petro-Canada Ltée	Montréal	QC	x	x	-
Pétroles Norcan Inc.	Montréal	QC	x	x	x
Pope and Talbot Limited (Opérations Harmac Pulp)	Nanaimo	BC	x	-	-
Port Colborne Quarries Ltée	Port Colborne	ON	x	-	-
Produits Shell Canada (Terminal Shellburn)	Burnaby	BC	x	-	x
Suncor Energy	Sarnia	ON	x	x	x
Suncor Energy	Québec	QC	-	x	x
Ultramar Canada Inc.	Halifax	ON	-	-	x
Ultramar Canada Inc.	Holyrood	NF	x	x	x
Ultramar Canada Inc. (Terminal Montréal est)	Montreal est	QC	x	-	x
Western Pulp Inc.	Port Alice	BC	x	-	-

⁶ RRC : *Règlement n°1 concernant les renseignements sur les combustibles*

⁷ Essence : *Règlement sur le soufre dans l'essence*

⁸ Diesel: *Règlement sur le soufre dans le carburant diesel*

2.5 Teneurs en soufre spécifiques aux entreprises

L'annexe 3 présente des données sur la teneur annuelle de soufre (en mg/kg) pour l'essence, le diesel et le mazout, pondérée en volume, durant la période allant de 1995 à 2004 en fonction de chaque raffinerie et importateur canadien.

3.0 Volumes de combustibles liquides produits / importés

Afin de vérifier l'exactitude des volumes de combustibles produits qui ont été déclarés, les résultats ont été comparés aux résultats pour 2003 de Statistique Canada (voir le Tableau 3.1).

Avec l'exemption du kérosène / mazout pour les poêles, du carburant diesel et du mazout lourd, il semble exister une concordance raisonnable entre les deux ensembles de données, étant donné les différences dans les approches indiquées ci-dessous.

TABLEAU 3.1:		
Volumes de combustibles liquides produits/importés pour fins de ventes au Canada, déclarés à Statistique Canada ⁽¹⁾ et à Environnement Canada for 2003		
Type de combustible	Statistique Canada	Environnement Canada
	(m³)	(m³)
Carburéacteur	6 684 203	7 457 332
Essence/Essence aviation	41 053 988	42 076 914
Kérosène/mazout pour poêles	437 415	1 054 326
Carburant diesel à faible teneur en soufre	-	23 632 374
Carburant diesel	25 306 047	3 659 654
Mazout léger	5 183 340	4 052 592
Mazout lourd	9 187 382	8 610 704
Consommation à l'usine	2 191 256	2 123 288
TOTAL	90 043 631	92 667 183

Notes:

1. Les données de Statistique Canada ont été compilées pour l'année 2004. Source : Statistique Canada, catalogue 45-004-XIB mensuel, décembre 2004
2. Selon Statistique Canada, environ 75-80 % du kérosène et du mazout pour poêles produits en raffinerie sont ensuite transférés au diesel et aux mazouts légers.
3. Statistique Canada ne fait pas de distinction entre le diesel à faible teneur en soufre et le diesel régulier.
4. Les volumes déclarés à Environnement Canada reflètent principalement la production dans les diverses raffineries, tandis que Statistique Canada tient compte des stocks initiaux et des stocks de clôture, ainsi que des transferts entre les produits.
5. La consommation à l'usine est presque totalement du mazout lourd, mais elle peut quelquefois être du combustible liquéfié, du mazout léger et du carburant diesel. Environnement Canada inclut dans la < consommation à l'usine > les volumes pour l'année 2004 du combustible lourd pour les bateaux (c'est-à-dire du mazout intermédiaire IFO 30-460), du combustible liquéfiée et du produit à base des émulsions bitumineuses (ORIMULSION®). Le mazout lourd pour les bateaux et l'émulsion bitumineuse n'est pas inclus dans les chiffres de Statistique Canada.

4.0 Volumes de combustibles liquides produits / importés teneur en soufre

4.1 Sommaires nationaux et régionaux

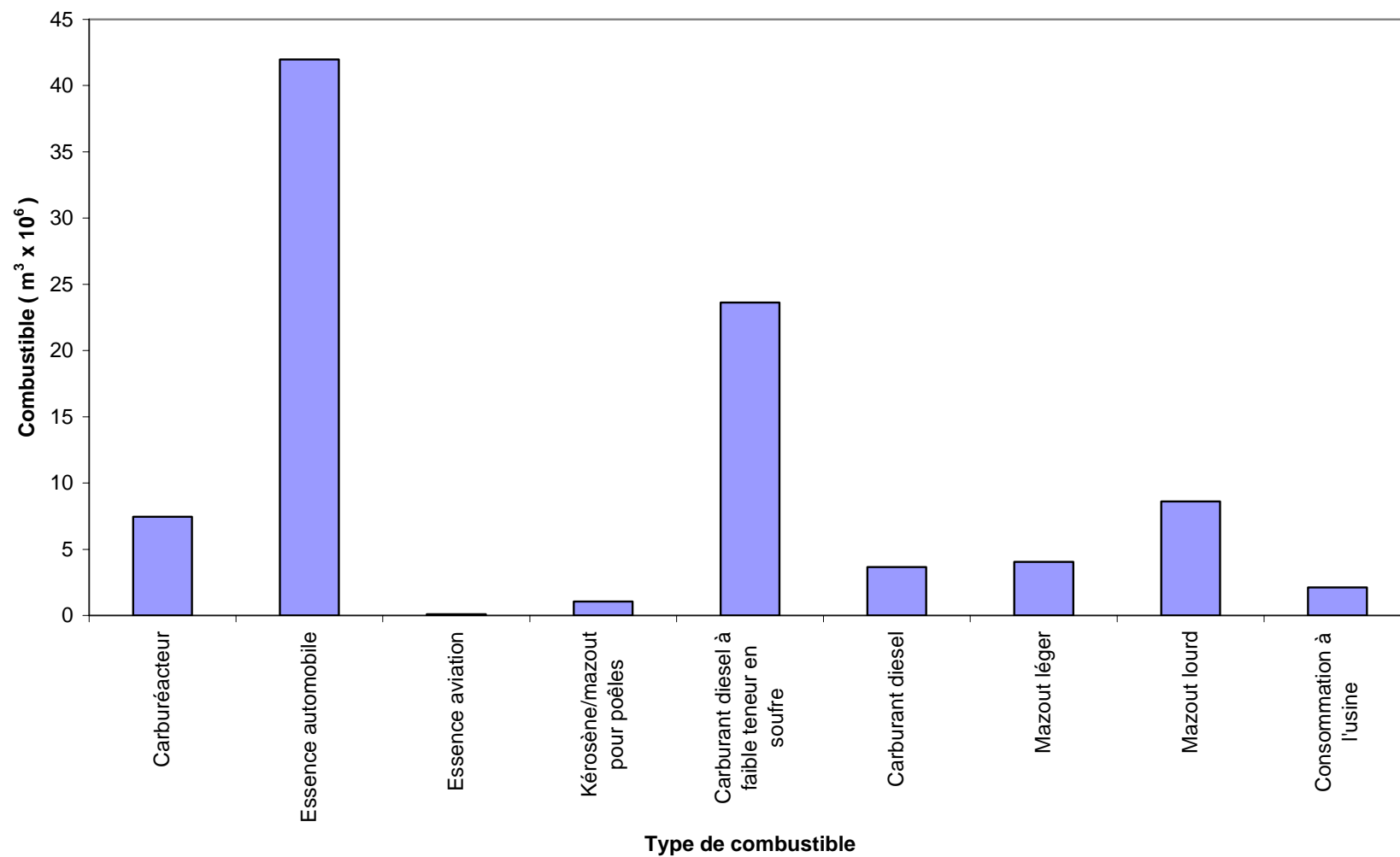
Les graphiques et les Tableaux suivants résument les données compilées à partir des rapports reçus, conformément au *Règlement n° 1 concernant les renseignements sur les combustibles* pour l'année 2002 :

- Données nationales pour les combustibles liquides : Tableau 4.1, graphiques 4.1 et 4.2
- Données régionales pour les combustibles liquides : Tableaux 4.2A-E, graphiques 4.3 et 4.4
- Données régionales pour l'essence automobile/d'aviation : graphique 4.5
- Données de raffineries pour l'essence : graphique 4.6
- Données de raffineries pour le carburant diesel : graphiques 4.7 et 4.8
- Tendances historiques (nationales) : graphiques 4.9 à 4.14.

TABLEAU 4.1 :					
Production/importations et teneur en soufre des combustibles liquides					
Sommaire national pour l'année 2004					
Type de combustible	Production/importations de combustibles		Masse de soufre (tonnes)	Teneur moyenne en soufre (% du poids)	Distribution du soufre dans les produits (%)
	(m ³)	(% du total)			
Carburéacteur	7 457 332	8,0	3 589	0,059	1,9
Essence	41 973 853	45,3	1 933	0,006	1,0
Essence aviation	103 061	0,1	4	0,006	0,0
Kérosène/mazout pour poêles	1 054 326	1,1	441	0,051	0,2
Carburant diesel à faible teneur en soufre	23 632 374	25,5	5 891	0,030	3,1
Carburant diesel	3 659 654	3,9	6 838	0,218	3,6
Mazout léger	4 052 592	4,4	5 816	0,167	3,1
Mazout lourd	8 610 704	9,3	125 495	1,461	66,1
Consommation à l'usine	2 123 288	2,3	39 770	1,790	21,0
TOTAL	92 667 183	100	189 776	0,208	100

À noter: Il se peut que les totaux ne fassent pas le compte exact à cause de nombres arrondis.

Graphique 4.1: Production / Importations nationales de combustible liquides en 2004



Graphique 4.2 : Tonnage de soufre dans les combustibles liquides en 2004

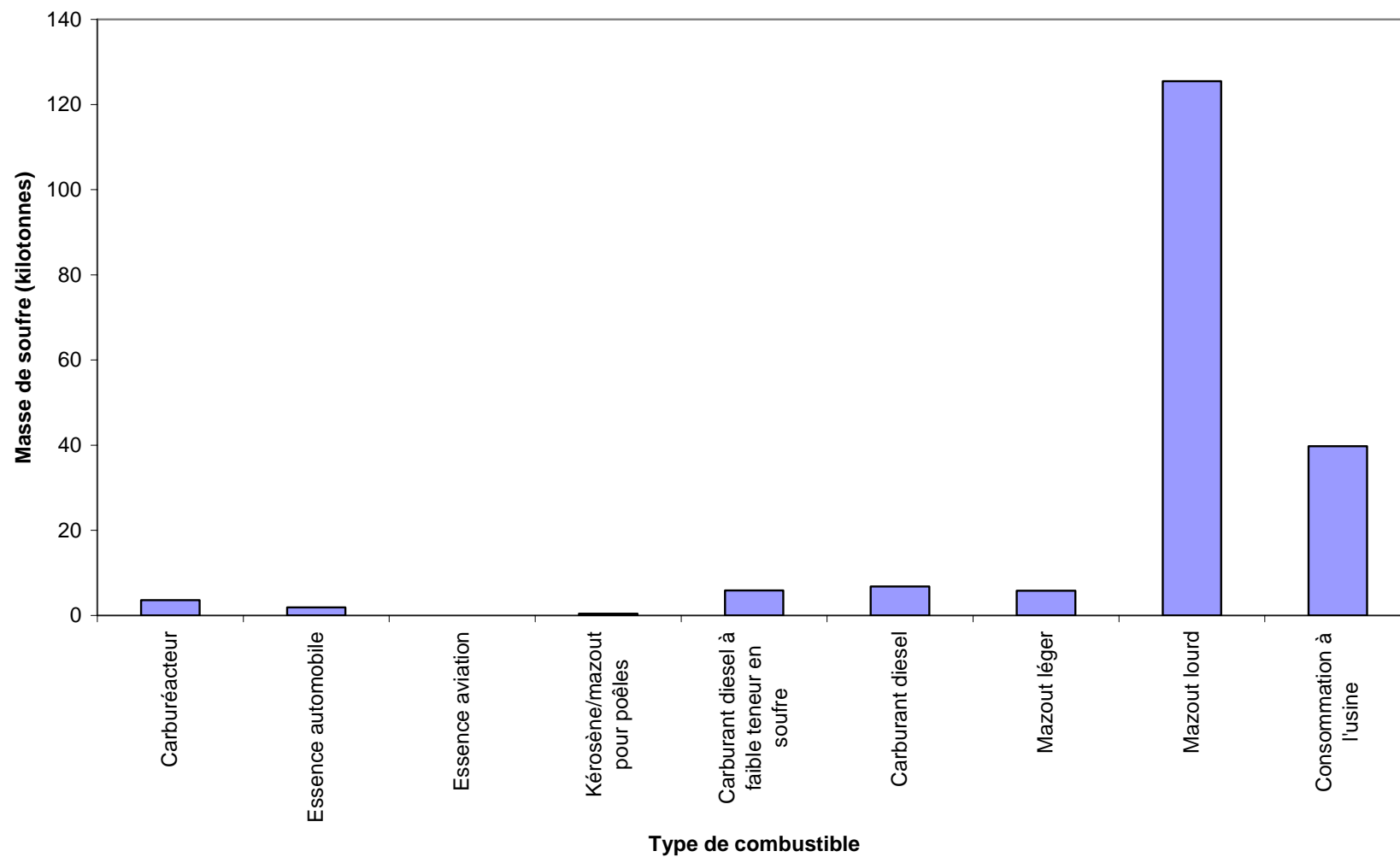


TABLEAU 4.2A:**Production/Importations et teneur en soufre des combustibles pour 2004, région de l'Atlantique**

Région de l'Atlantique				
Type de combustible	Production/importations de combustibles (m³)	Masse de soufre (tonnes)	Teneur moyenne en soufre (% poids)	Distribution du soufre dans les produits (%)
Carburacteur	603 842	600	0,123	0,7
Essence automobile	2 925 534	95	0,004	0,1
Essence avion	0	0	0,000	0,0
Kérosène/mazout pour poêles	NA ¹	27	0,041	0,0
Carburant diesel à faible teneur en soufre	1 840 351	580	0,037	0,7
Carburant diesel	230 672	176	0,089	0,2
Mazout léger	1 577 061	1 789	0,134	2,2
Mazout lourd	2 837 539	48 381	1,697	59,4
Consommation à l'usine ³	1 218 830	29 745	2,324	36,5
TOTAL	11 233 829	81 393	0,710	100,0

Notes:

1. Volume non inclus, afin de protéger des données confidentielles.
2. Le volume total exclut le < volume non inclus > tel qu'indiqué dans la note 1.
3. La consommation à l'usine pour la région de l'Atlantique est principalement constituée de carburant pour bateaux (mazout intermédiaire IFO 30-420), de mazout lourd/léger et du produit à base des émulsions bitumineuses (ORIMULSION[®]) importé.

TABLEAU 4.2B:**Production/Importations et teneur en soufre des combustibles pour 2004, région du Québec**

Région du Québec				
Type de combustible	Production/importations de combustibles (m³)	Masse de soufre (tonnes)	Teneur moyenne en soufre (% poids)	Distribution du soufre dans les produits (%)
Carburacteur	1 649 134	610	0,046	1,6
Essence automobile	12 004 217	724	0,008	1,9
Essence avion	40 224	0	0,000	0,0
Kérosène/mazout pour poêles	934 804	326	0,043	0,9
Carburant diesel à faible teneur en soufre	6 190 146	1 952	0,038	5,1
Carburant diesel	196 157	479	0,284	1,3
Mazout léger	1 392 489	2 316	0,194	6,0
Mazout lourd	2 820 618	30 252	1,082	79,0
Consommation à l'usine ³	110 093	1 626	1,436	4,2
TOTAL	25 337 881	38 286	0,157	100,0

Notes:

1. La consommation à l'usine pour la région du Québec est principalement constituée de carburant de raffinerie liquéfié, de mazout lourd, asphalte et de carburant diesel.

TABLEAU 4.2C:**Production/Importations et teneur en soufre des combustibles pour 2004, région de l'Ontario**

Région de l'Ontario				
Type de combustible	Production/importations de combustibles (m ³)	Masse de soufre (tonnes)	Teneur moyenne en soufre (% poids)	Distribution du soufre dans les produits (%)
Carburacteur	1 507 889	1 086	0,088	2,5
Essence automobile	13 274 328	509	0,005	1,2
Essence avion	0	0	0,000	0,0
Kérosène/mazout pour poêles	NA ¹	86	0,344	0,2
Carburant diesel à faible teneur en soufre	4 797 097	1 282	0,032	3,0
Carburant diesel	NA ¹	2 567	0,282	6,0
Mazout léger	978 787	1 687	0,198	3,9
Mazout lourd	1 653 488	27 375	1,669	63,7
Consommation à l'usine ³	471 281	8 361	1,711	19,5
TOTAL	22 682 870	42 952	0,186	100,0

Notes:

1. Volume non inclus, afin de protéger des données confidentielles.
2. Le volume total exclut le < volume non inclus > tel qu'indiqué dans la note 1.
3. La consommation à l'usine pour la région de l'Ontario est principalement constituée de carburant de raffinerie liquéfié et de mazout lourd.

TABLEAU 4.2D:**Production/Importations et teneur en soufre des combustibles pour 2004, région de l'Ouest**

Région de l'Ouest				
Type de combustible	Production/importations de combustibles (m ³)	Masse de soufre (tonnes)	Teneur moyenne en soufre (% poids)	Distribution du soufre dans les produits (%)
Carburacteur	3 696 467	1 294	0,043	4,8
Essence automobile	13 769 773	604	0,006	2,2
Essence avion	62837	4	0,010	0,0
Kérosène/mazout pour poêles	8 569	1	0,017	0,0
Carburant diesel à faible teneur en soufre	10 804 780	2 078	0,023	7,7
Carburant diesel	2164086 692	3 616	0,194	13,3
Mazout léger	NA ¹	24	0,027	0,1
Mazout lourd	1 299 059	19 487	1,505	71,8
Consommation à l'usine ³	323 084	37	0,013	0,1
TOTAL	32 128 656	27 145	0,089	100,0

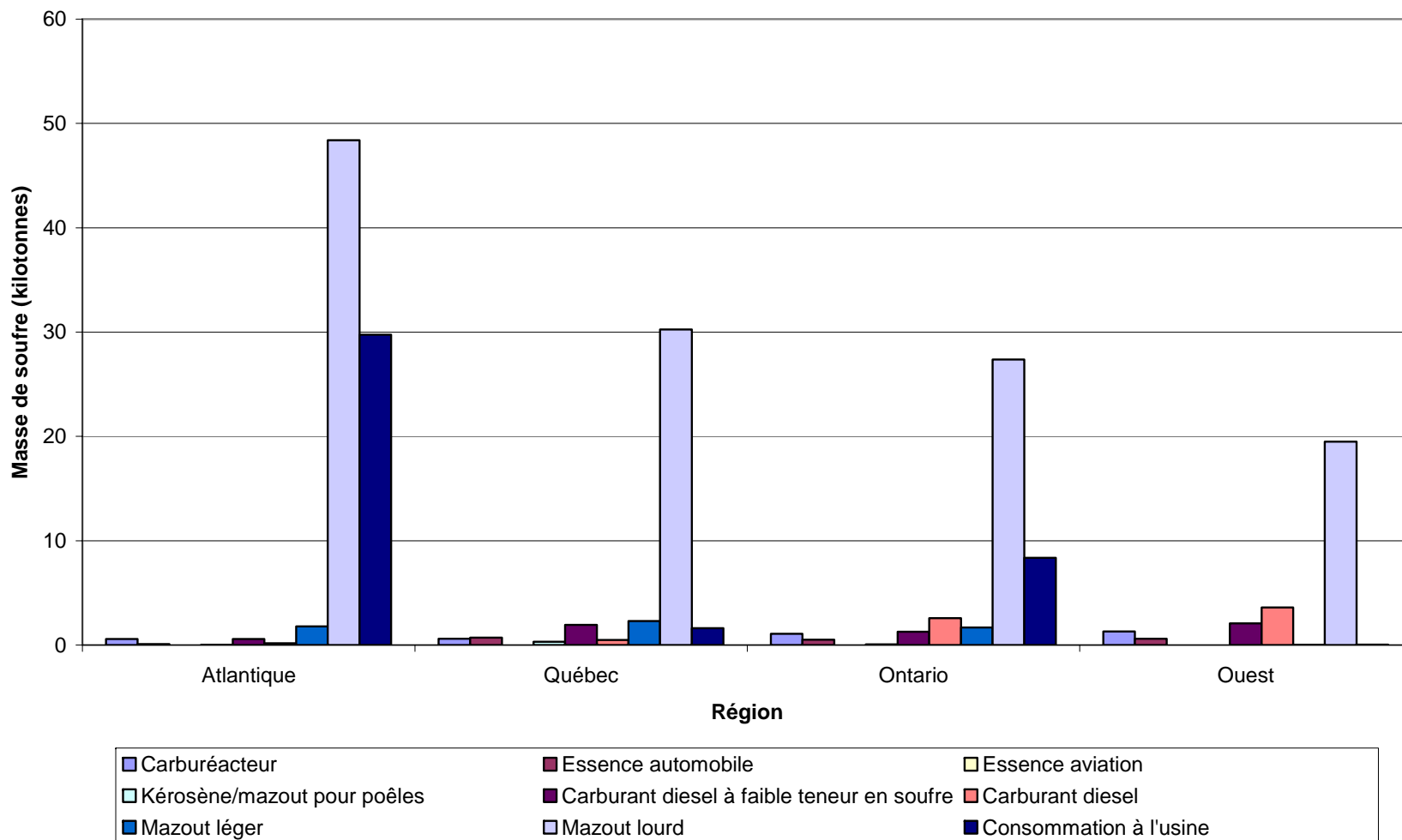
Notes:

1. Volume non inclus, afin de protéger des données confidentielles.
2. Le volume total exclut le < volume non inclus > tel qu'indiqué dans la note 1.
3. La consommation à l'usine pour la région de l'Ouest est principalement constituée de carburant de raffinerie liquéfié, de mazout léger et de carburant diesel type AA.

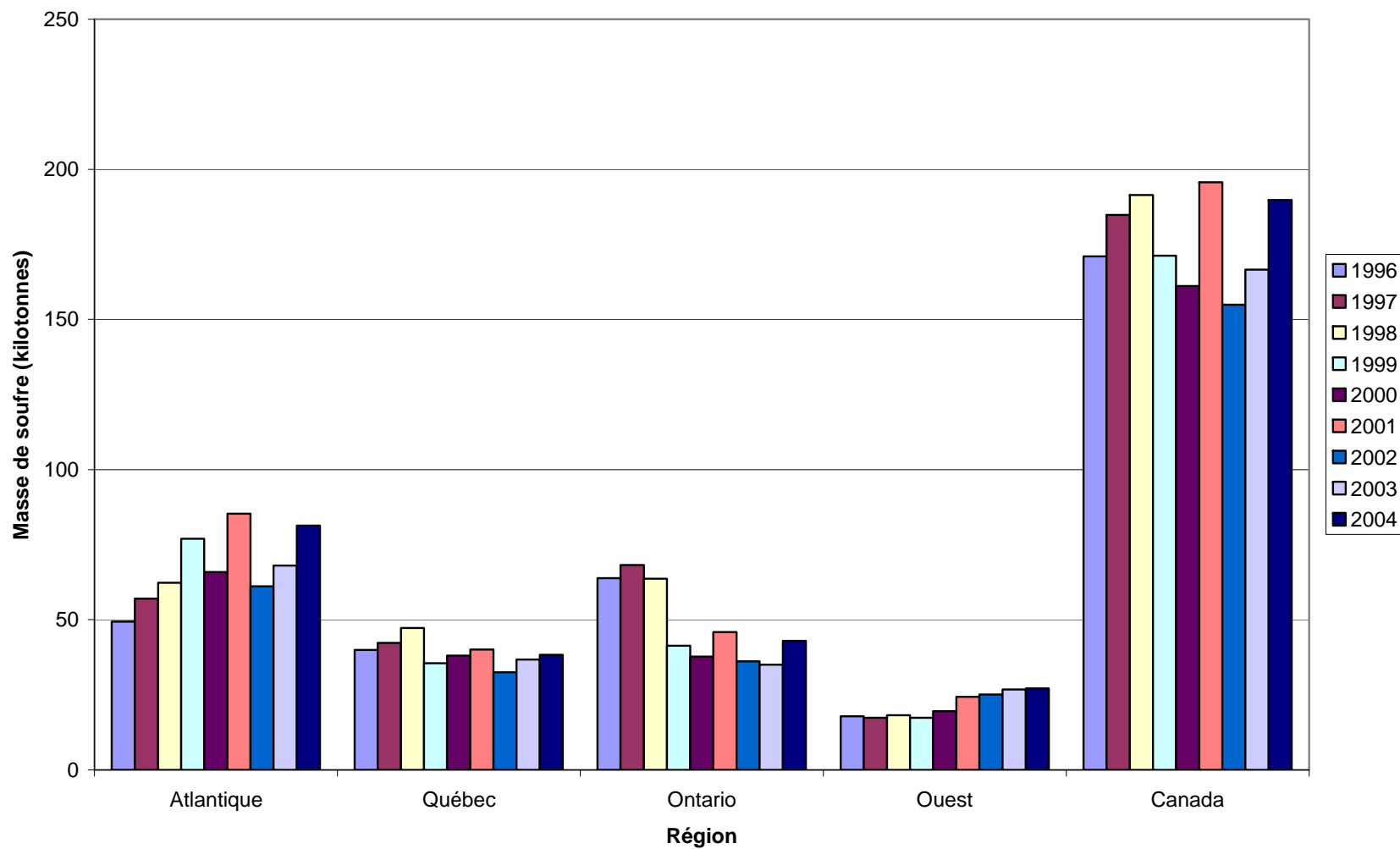
TABLEAU 4.2E:**Moyennes régionales et nationales pondérées en volume de la densité des combustibles produits / importés pour l'année 2004 (kg/m³)**

Type de combustible	Atlantique	Québec	Ontario	Ouest	Canada
Carburéacteur	810,4	809,8	813,1	813,0	812,1
Essence	737,8	733,4	736,6	728,8	733,2
Essence aviation	NA	705,2	NA	700,9	702,6
Kérosène/mazout pour poêles	826,0	820,6	852,5	823,0	821,9
Carburant diesel à faible teneur en soufre	843,7	835,2	844,2	850,9	844,9
Carburant diesel	859,9	861,9	851,3	860,0	857,5
Mazout léger	847,5	856,0	862,1	834,0	853,6
Mazout lourd	1002,4	989,5	990,2	999,8	995,5
Consommation à l'usine	1038,1	1023,8	1038,7	841,1	1007,5

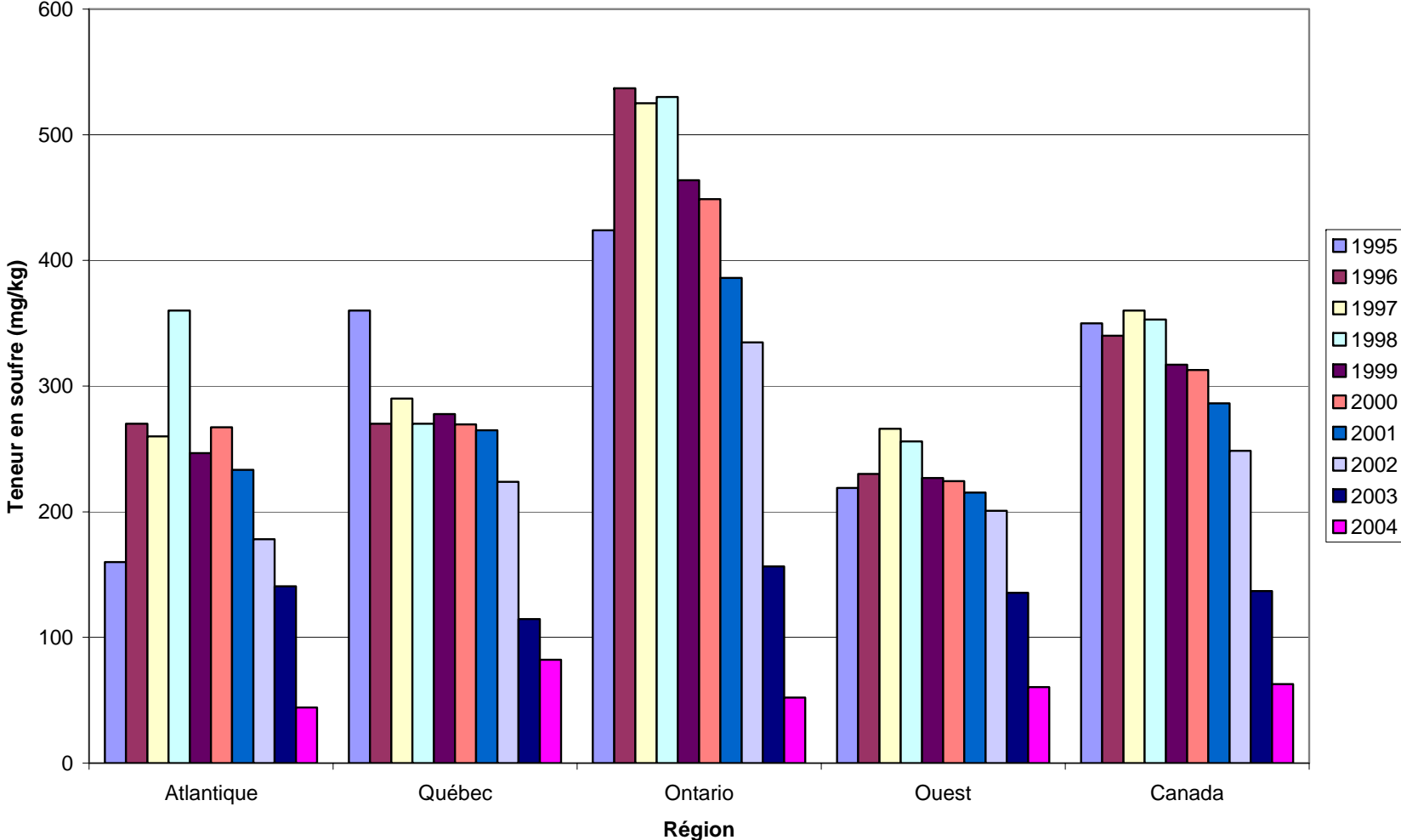
Graphique 4.3 : Masse de soufre dans les combustibles liquides produits ou importés en 2004



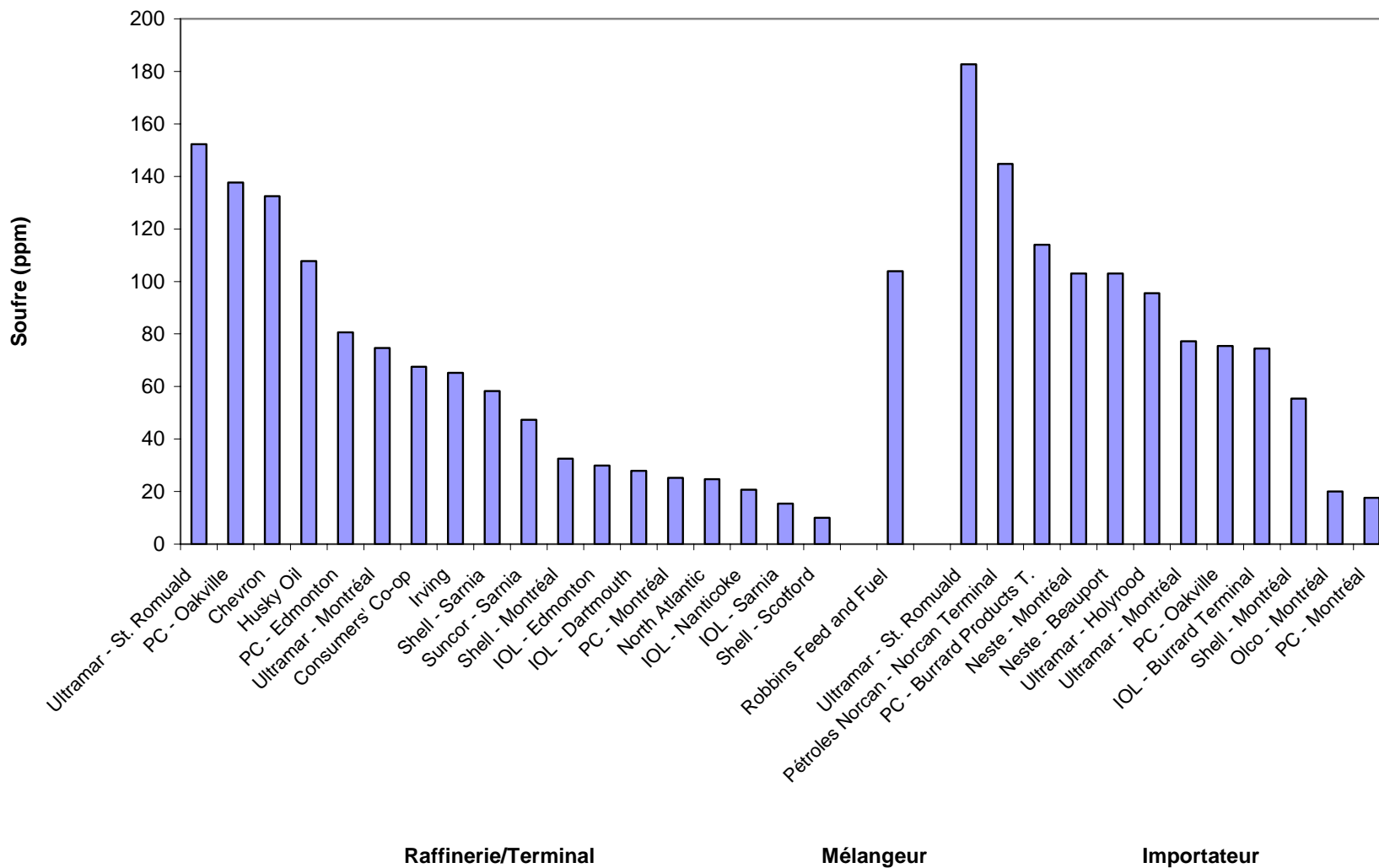
Graphique 4.4 : Masse de soufre dans les combustibles liquides par région, 1996 - 2004



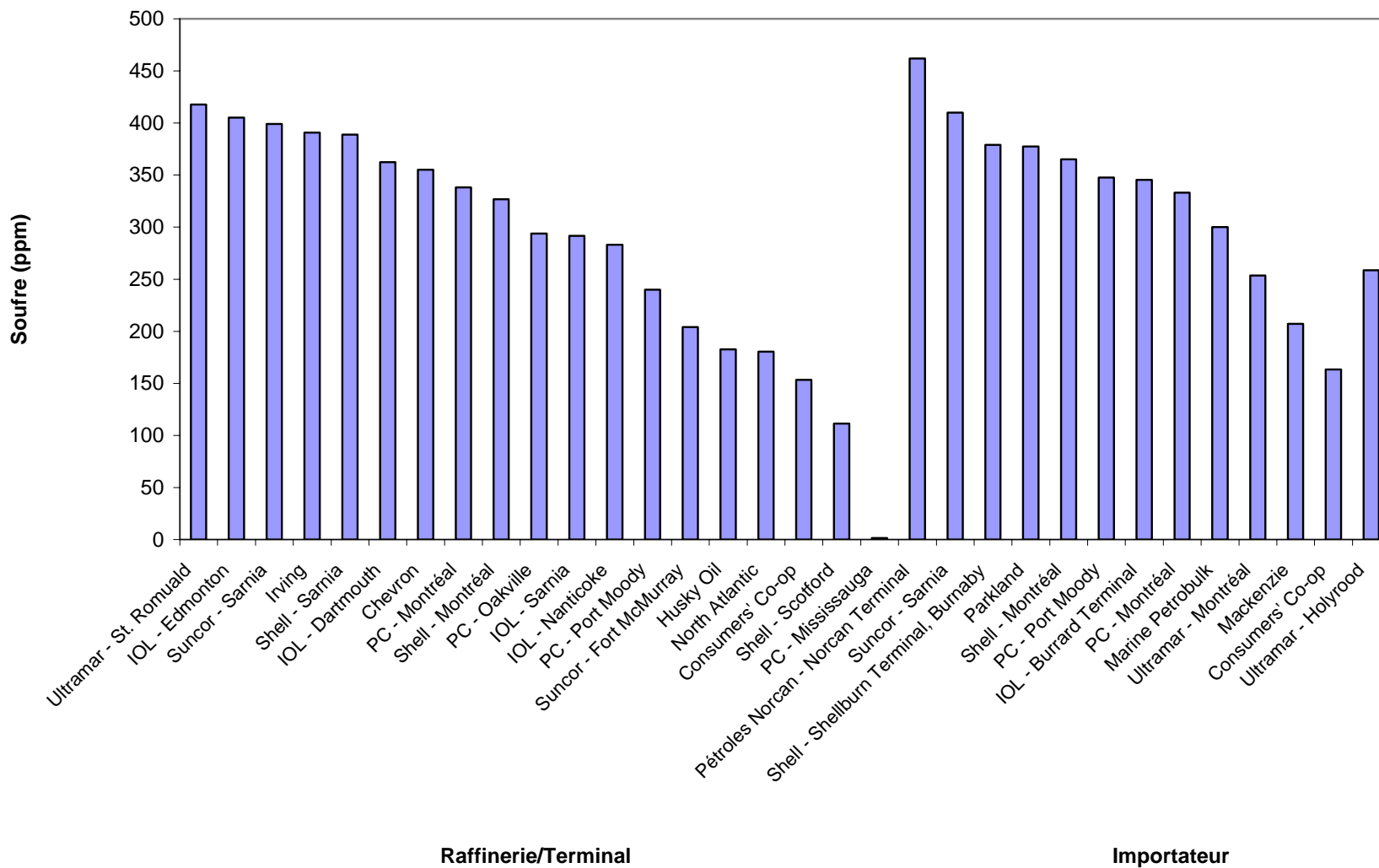
Graphique 4.5 : Teneurs en soufre de l'essence automobile/d'aviation par région 1995 - 2004



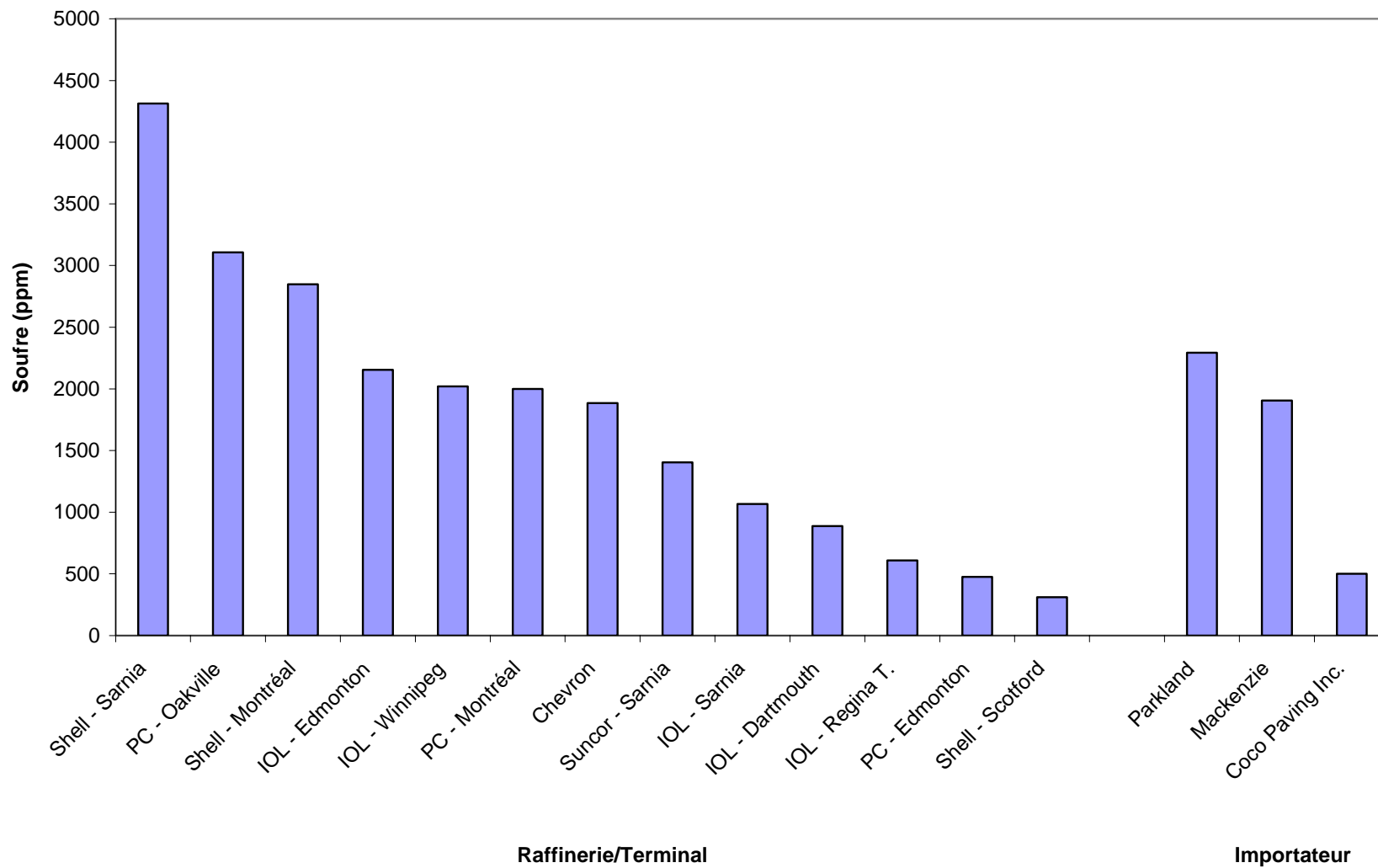
Graphique 4.6 : Teneur en soufre dans l'essence par raffinerie / importateur en 2004



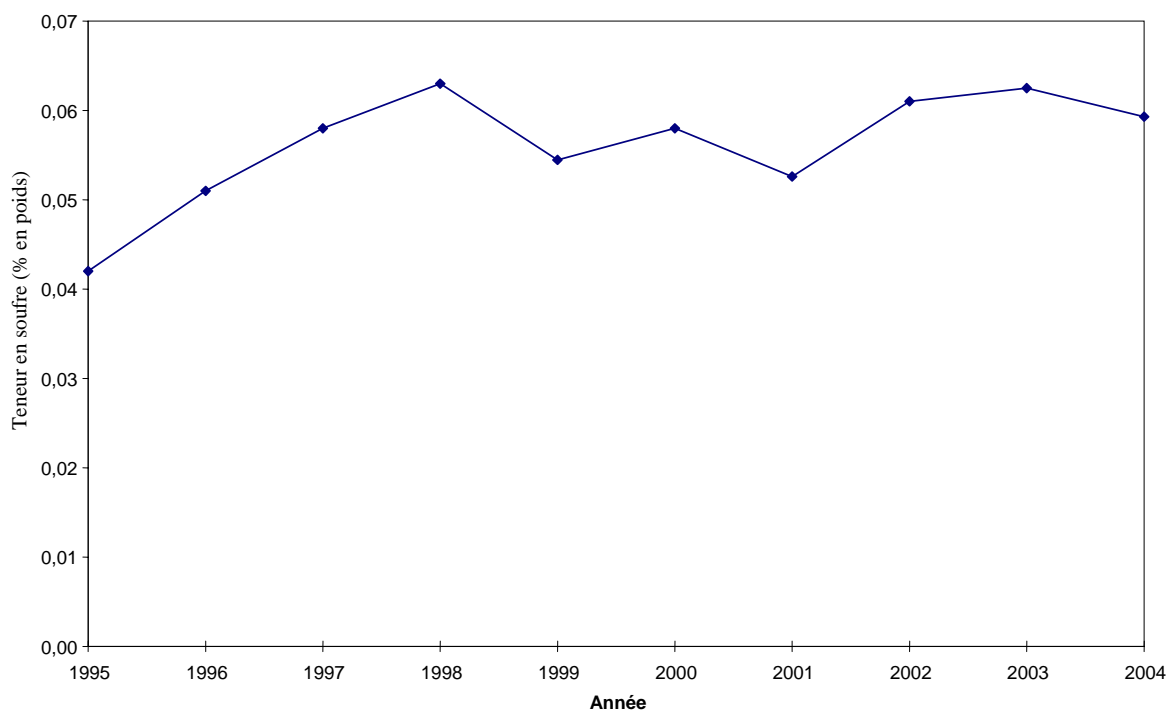
Graphique 4.7: Teneur en soufre du carburant diesel à faible teneur par raffinerie / importateur en 2004



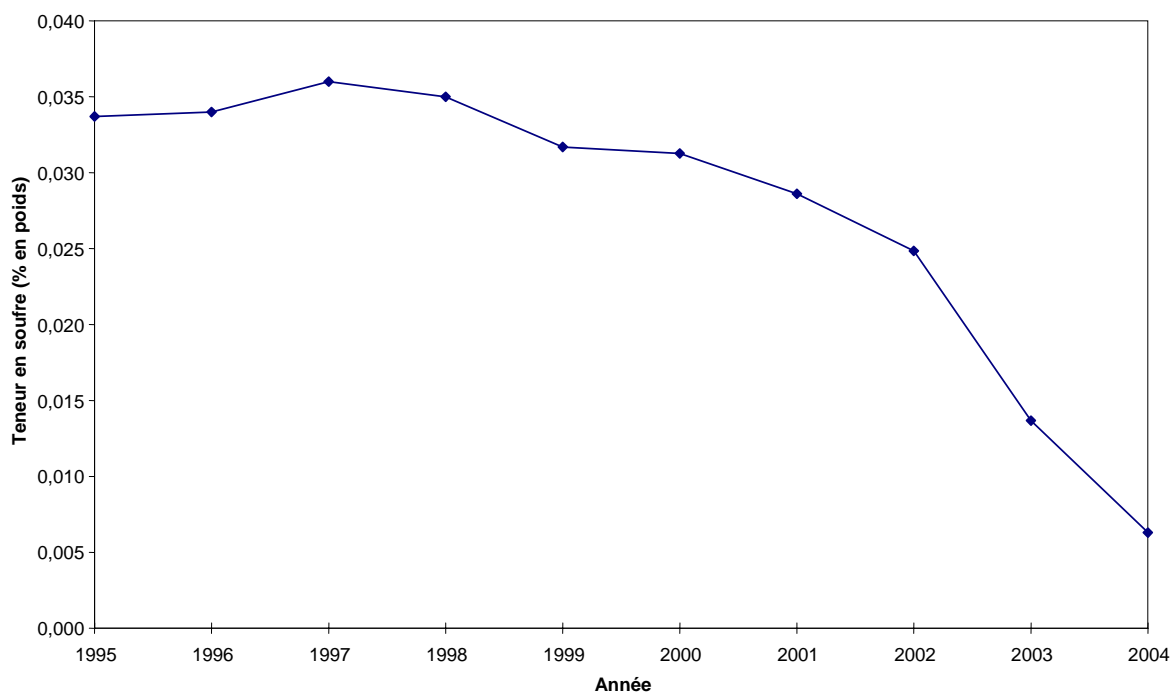
Graphique 4.8: Teneur en soufre du carburant diesel par raffinerie / importateur en 2004



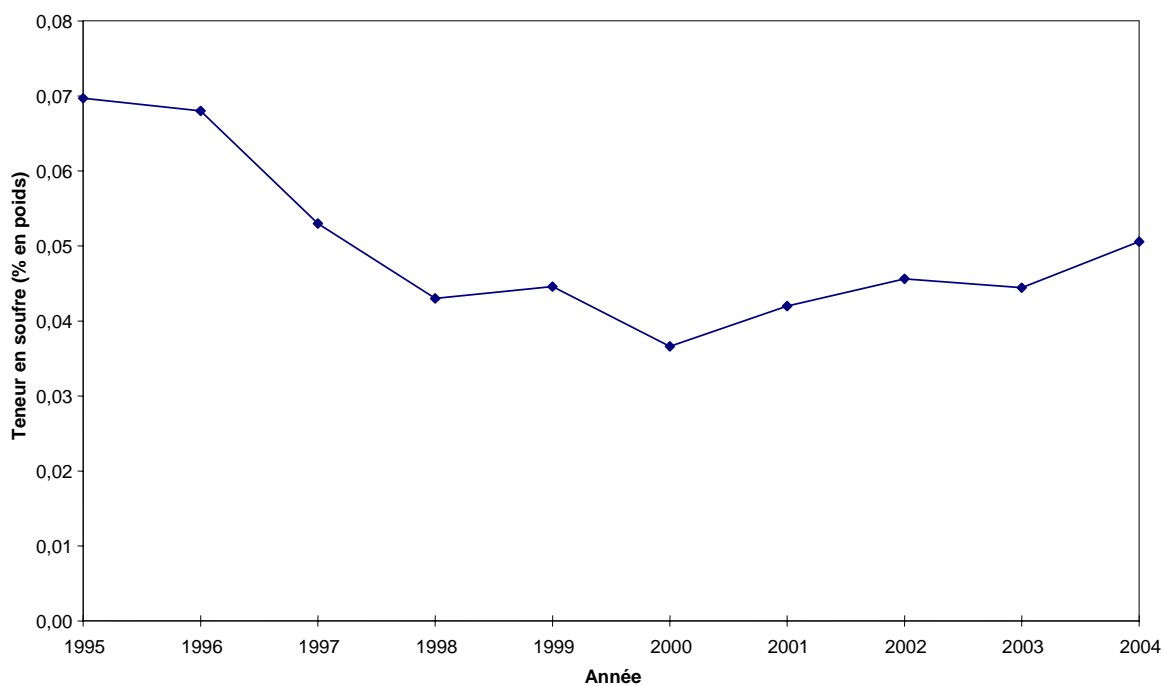
Graphique 4.9: Tendance nationale de la teneur en soufre du carburéacteur, 2004



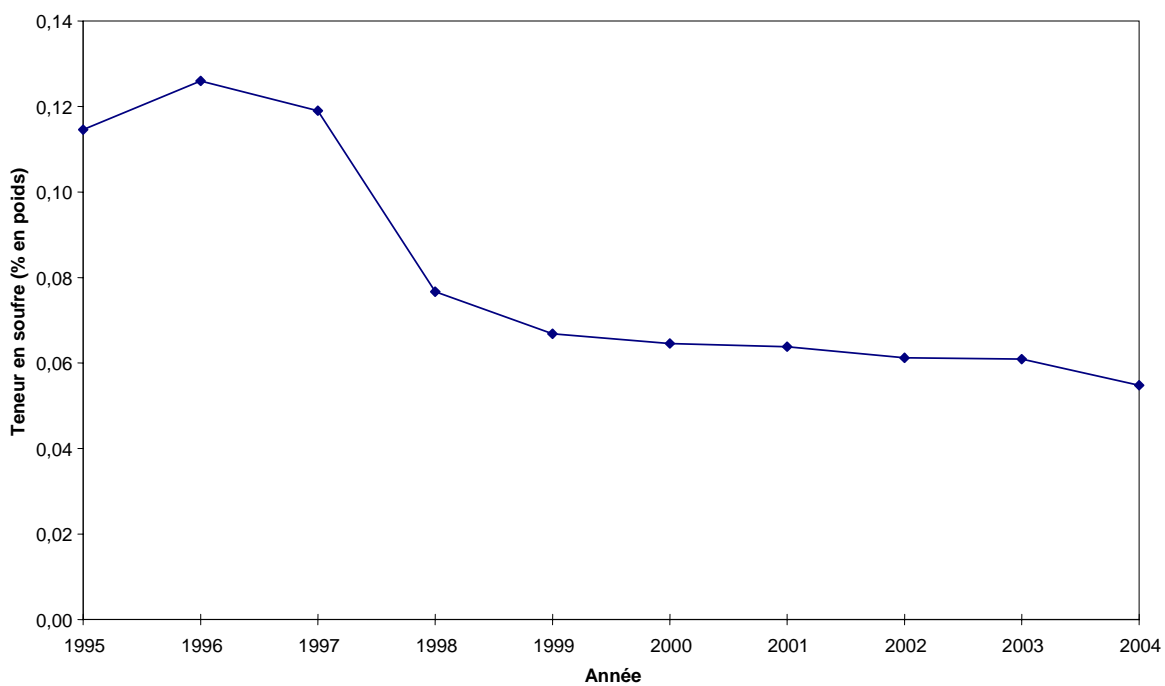
Graphique 4.10: Tendance nationale de la teneur en soufre de l'essence automobile/d'aviation, 2004



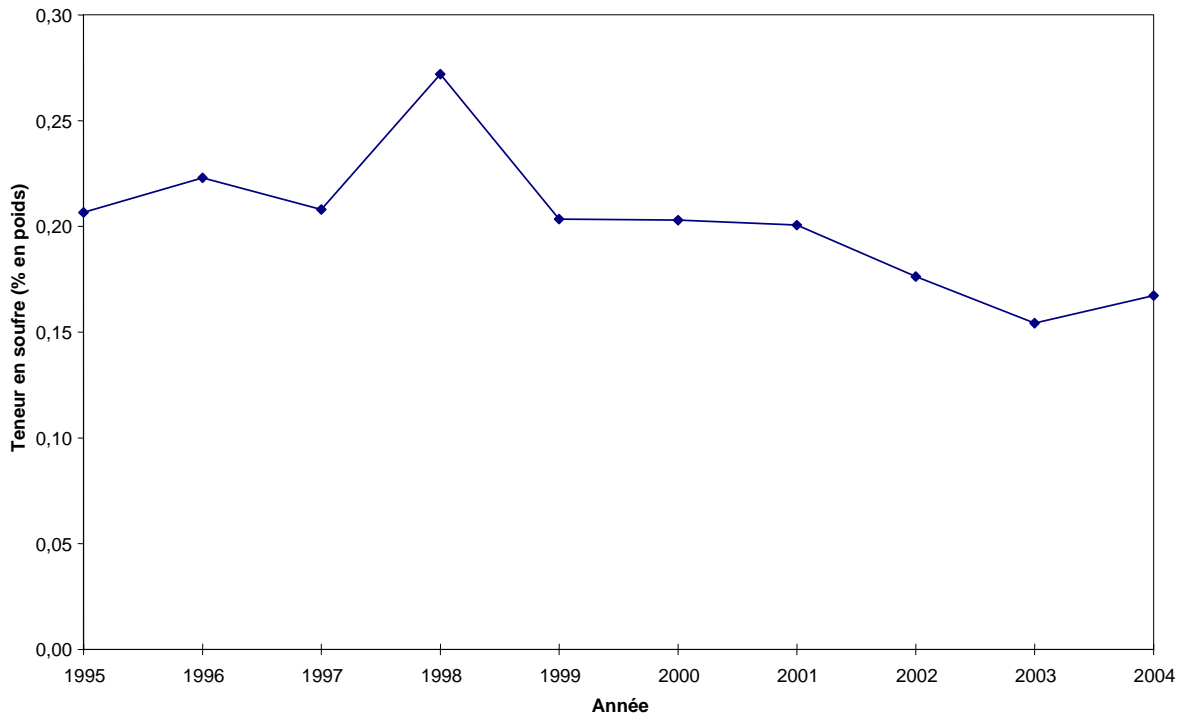
Graphique 4.11: Tendence nationale de la teneur en soufre du kérosène/mazout pour poêle, 2004



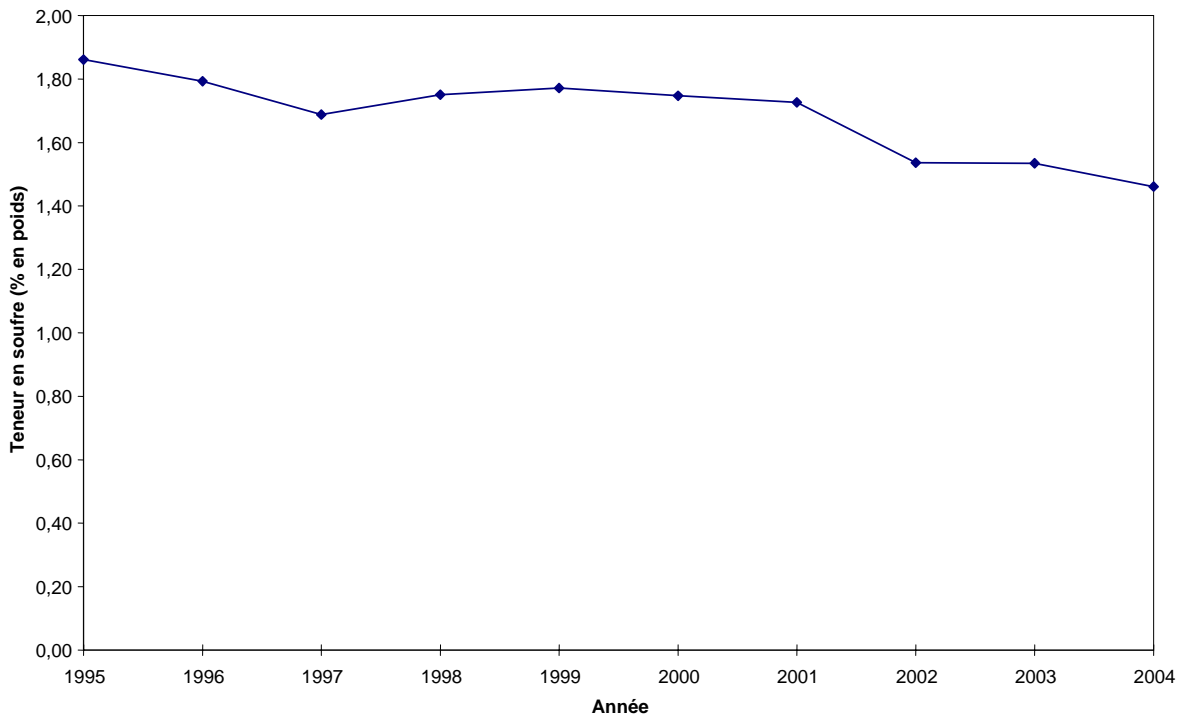
Graphique 4.12: Tendence nationale de la teneur en soufre du carburant diesel (pool total), 2004



Graphique 4.13: Tendence nationale de la teneur en soufre du mazout léger, 2004



Graphique 4.14: Tendence nationale de la teneur en soufre du mazout lourd, 2004



Annexe 1

**Sites web de référence sur le *Règlement n° 1* concernant les
renseignements sur les combustibles et d'autres règlements sur
les carburants**

Direction du pétrole, du gaz et de l'énergie
http://www.ec.gc.ca/energ/fuels/fuel_home_f.htm

Règlement n°1 concernant les renseignements sur les combustibles
http://www.ec.gc.ca/energ/fuels/regulations/fuelsreg_f.htm

Règlement sur le soufre dans l'essence
http://www.ec.gc.ca/energ/fuels/regulations/sulreg_f.htm

Règlement sur le benzène dans l'essence
http://www.ec.gc.ca/energ/fuels/regulations/bzreg_f.htm

Règlement sur les carburants contaminés
http://www.ec.gc.ca/energ/fuels/regulations/confuelreg_f.htm

Règlement sur l'essence
http://www.ec.gc.ca/energ/fuels/regulations/gasreg_e.htm

Règlement sur le débit de distribution de l'essence et de ses mélanges
http://www.ec.gc.ca/energ/fuels/regulations/gasblendreg_f.htm

Règlement sur le soufre dans le carburant diesel
http://www.ec.gc.ca/energ/fuels/regulations/dieselreg_f.htm

Annexe 2

Exemples de formulaires servant à la déclaration de la teneur en soufre en vertu des règlements suivants:

Règlement n° 1 concernant les renseignements sur les combustibles

Règlement sur le soufre dans l'essence

Règlement sur le soufre dans le carburant diesel

(Emballage de promotion pour la conformité des règlements sur les carburants, version 2005)

Règlement no 1 concernant les renseignements sur les combustibles

Remarque : Les informations ci-dessous sont fournies à des fins de promotion de la conformité et n'ont aucune valeur juridique. Pour connaître les exigences du règlement, veuillez vous référer au règlement proprement dit.

Le *Règlement no 1 concernant les renseignements sur les combustibles* exige de toute personne qui produit ou importe annuellement **plus de 400 mètres cubes** (c.-à.-d. 400 000 litres ou 87 988 gallons impériaux) de carburant liquide tel que du carburant d'aviation, de l'essence, du kérosène, du carburant diesel ou de l'huile à chauffage, soumettre à Environnement Canada les informations suivantes, tel que le précisent les formulaires 1 et 2 ci-dessous :

Formulaire 1 : Rapport sur la teneur en soufre des carburants liquides.

Le rapport sur la teneur en soufre des carburants liquides pour chaque trimestre de l'année civile doit être présenté au plus tard le 31 janvier de chaque année suivant l'année de production ou d'importation (pour votre commodité, un formulaire est fourni).

Formulaire 2 : Rapport sur les additifs des combustibles pétroliers (autres que le plomb ou ses composés).

Le rapport sur les additifs de combustibles dans les carburants à base de pétrole doit être présenté dans les soixante jours suivant la vente du carburant. Ces informations n'ont pas à être fournies annuellement une fois le rapport initial soumis, mais toute modification concernant les additifs doit être signalée dans les soixante jours du changement, incluant tout changement des concentrations maximale, minimale ou moyenne pondérée. A titre informatif, la moyenne pondérée doit être calculée sur une base annuelle (pour votre commodité, un formulaire est fourni). Note : C'est la concentration de l'additif dans l'essence et non la concentration d'un composé de l'additif qui doit être déclarée.

RAPPORT SUR LA TENEUR EN SOUFRE DES COMBUSTIBLES LIQUIDES (Formulaire 1)

TRIMESTRE: _____ ANNÉE: _____

À remplir:

- a) Au plus tard le 31 janvier de l'année suivant celle de l'année visée et ce, pour chacun des trimestres ;
- b) par quiconque a produit ou importé, durant l'année civile, plus de 400 mètres cubes de combustibles pétroliers destinés à être utilisés au Canada ;
- c) pour en informer le ministre de l'Environnement ;
- d) et à envoyer à: Directeur régional

Environnement Canada - Région du Québec
 Direction de la protection de l'environnement
 105 rue McGill, 4^e étage
 Montréal (Québec) H2Y 2E7

Remarque : Les informations ci-dessous sont fournies à des fins de promotion de la conformité et n'ont aucune valeur juridique. Pour connaître les exigences du règlement, veuillez vous référer au règlement proprement dit.

COMBUSTIBLES PRODUITS OU IMPORTÉS POUR UTILISATION OU VENTE AU CANADA

NOM DE LA SOCIÉTÉ :							
NOM DE L'INSTALLATION :							
ADRESSE DE L'INSTALLATION :							
	TYPE DE COMBUSTIBLE LIQUIDE	VOLUME (m ³)		Densité A.P.I.	TENEUR EN SOUFRE (% en masse)		
		PRODUIT	IMPORTÉ		Max.	Min.	Moyenne pondérée % en masse
1	CARBURÉACTEUR	1.1 Jet A					
		1.2 Jet B					
2	ESSENCE	2.1 Sans plomb					
		2.2 Ordinaire					
		2.3 Supercarburant					
3	KÉROSÈNE ET MAZOUT DOMESTIQUE #1						
4	CARBURANT DIESEL (par type)						
5	MAZOUT DOMESTIQUE #2						
6	MAZOUT LOURD	6.1 # 4					
		6.2 # 5					
		6.3 # 6					
7	Pétrole synthétique (vendu comme combustible)						
8	Tout combustible, qui ne figure pas aux articles 1 à 5						
REPRÉSENTANT(E) AUTORISÉ(E) DE LA SOCIÉTÉ : (EN LETTRES MOULÉES)			TITRE :		SIGNATURE :		
TÉLÉPHONE :			TÉLÉCOPIEUR :		DATE :		

ANNEXE 1
(Paragraphe 5(1)(b))

RAPPORT TRIMESTRIEL SUR LA CONCENTRATION DE SOUFRE DANS LE CARBURANT DIESEL

1. Trimestre civil : _____

2. Année : _____

3. Nom du producteur ou de l'importateur : _____

4. Nom de l'installation de production du carburant diesel au Canada ou province d'importation : _____

5. Adresse municipale (et postale, si elle diffère de l'adresse municipale) au Canada de l'installation de production du carburant diesel ou de l'établissement de l'importateur : _____

6. Volume de carburant diesel (m³) :

(a) Carburant diesel dont la concentration de soufre est, jusqu'au 31 mai 2006, égale ou inférieure à 500 mg/kg, et après cette date, égale ou inférieure à 15 mg/kg :

(i) Produit à l'installation : _____

(ii) Importé dans la province : _____

(b) Carburant diesel dont la concentration de soufre dépasse, jusqu'au 31 mai 2006, 500 mg/kg, et après cette date, 15 mg/kg.

(i) Produit à l'installation : _____

(ii) Importé dans la province : _____

7. (1) Concentration de soufre (mg/kg ou pourcentage en poids si les unités sont indiquées), consignée séparément pour le carburant diesel produit et importé :

(a) Carburant diesel dont la concentration de soufre est, jusqu'au 31 mai 2006, égale ou inférieure à 500 mg/kg, et après cette date, égale ou inférieure à 15 mg/kg :

(i) Concentration maximale : _____

(ii) Concentration minimale : _____

(iii) Moyenne pondérée en fonction du volume : _____

(b) Carburant diesel dont la concentration de soufre dépasse, jusqu'au 31 mai 2006, 500 mg/kg, ou après cette date, 15 mg/kg :

(i) Concentration maximale : _____

(ii) Concentration minimale : _____

(iii) Moyenne pondérée en fonction du volume : _____

(2) Méthode utilisée pour déterminer la concentration de soufre qui apparaît dans le rapport : _____

8. Agent autorisé :

Nom : _____

Titre : _____

Signature et date : _____

N° de téléphone : (____) _____

N° de télécopieur : (____) _____

RÈGLEMENT SUR LE SOUFRE DANS L'ESSENCE (DORS/99-236)

Remarque : Les informations ci-dessous sont fournies à des fins de promotion de la conformité et n'ont aucune valeur juridique. Pour connaître les exigences du règlement, veuillez vous référer au règlement proprement dit.

L'article 4 de ce règlement demande que certaines informations soient présentées au ministre :

- a) par le fournisseur principal produisant ou important de l'essence désignée conformément à l'article 5 comme de l'essence à basse teneur en soufre, de l'essence Californie ou un composé de base de type essence automobile;
- b) pour chaque raffinerie et installation de mélange où le fournisseur principal produit de l'essence et chaque province dans laquelle il importe cette essence ainsi que pour chaque combinaison de celles-ci, visées par le choix exercé en vertu de l'article 9 ;
- c) annuellement, au plus tard le 15 février de l'année suivant l'année pour laquelle le rapport a été soumis.

Le formulaire dûment rempli doit être envoyé au bureau régional d'Environnement Canada.

<small>Numéro d'enregistrement en vertu du règlement sur le benzène dans l'essence</small>	<small>Année</small>
<small>Nom de la compagnie</small>	
<small>Adresse de la compagnie</small>	

Type de fournisseur principal (cochez une ou plusieurs cases) :

Raffinerie Installation de mélange Importateur

Choix de la méthode de calcul pour la concentration de soufre :

Taux fixe OU Moyenne de l'ensemble des lots

Si la moyenne de l'ensemble des lots a été choisie, quelle est la période de temps choisie :

Base annuelle OU Période intermédiaire de 30 mois

Note : Si la moyenne de l'ensemble des lots a été choisie sur une base annuelle, la période à considérer pour le calcul s'étend du 1er janvier 2004 au 31 décembre 2004.

Si la moyenne de l'ensemble des lots a été choisie sur une période intermédiaire de 30 mois, la période à considérer pour le calcul s'étend du 1er juillet 2002 au 31 décembre 2004.

Une fois effectué, le choix de la moyenne de l'ensemble des lots, que ce soit sur une base annuelle ou sur la période de 30 mois, ne peut être changé durant le cours de l'année civile ou de la période de 30 mois.

Nom et adresse de la raffinerie, de l'installation de mélange ou du lieu d'importation dans la province couvert par ce rapport :

Type d'essence	Volume annuel (m ³) (1 ^{er} janvier au 31 décembre 2004)		Taux fixe	Moyenne de l'ensemble des lots	
	PRODUIT	IMPORTÉ	Concentration maximale de soufre dans l'essence (mg/kg)	Concentration maximale de soufre dans l'essence (mg/kg)	Concentration moyenne pondérée en fonction du volume (mg/kg)
1. Essence à faible teneur en soufre					
2. Essence Californie				NON REQUIS	NON REQUIS
3. Composé de base de type essence automobile			NON REQUIS	NON REQUIS	NON REQUIS

Agent autorisé :	# de téléphone : () -
Titre :	# de télécopieur : () -
Signature :	Date :
Personne ressource :	# de téléphone : () -

ADRESSES DES BUREAUX RÉGIONAUX D'ENVIRONNEMENT CANADA

Ile du Prince Édouard, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve et Labrador

Directeur
Protection de l'environnement – Région de l'Atlantique
Environnement Canada
45, promenade Alderney
16e étage, Queen Square
Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B2Y 2N6

Québec

Directeur
Protection de l'environnement – Région du Québec
Environnement Canada
105, rue McGill, 4e étage
Montréal (Québec) H2Y 2E7

Ontario

Directeur
Protection de l'environnement – Région de l'Ontario
Environnement Canada
4905, rue Dufferin, 2e étage
Downsview (Ontario) M3H 5T4

Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut

Directeur
Protection de l'environnement – Région des Prairies et du Nord
Environnement Canada
Twin Atria #2, 2e étage
4999 - 98e avenue
Edmonton (Alberta) T6B 2X3

Colombie-Britannique et Yukon

Chef des inspections
Protection de l'environnement – Région du Pacifique et du Yukon
Environnement Canada
Suite 201, 401, rue Burrard
Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3S5

Annexe 3

**Teneur annuelle en soufre pondérée en volume par
raffineur pour les années 1995 à 2004**

Tableau A3.1a: Teneur annuelle en soufre pondérée en fonction du volume de l'essence, 1995 - 2004⁷

	Nom	Ville	Teneur en soufre (mg/kg)									
			1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Raffinerie	Chevron Canada Limited	Burnaby	215	273	294	246	199	174	171	213	118	132
	Consumers' Co-operative Refineries	Regina	97	179	103	148	187	242	197	178	163	68
	Husky Oil Operations Ltd.	Prince George	183	261	225	282	170	248	239	242	143	108
	Imperial Oil (Compagnie pétrolière Impériale)	Dartmouth	365	419	374	491	329	382	356	265	188	28
	Imperial Oil (Compagnie pétrolière Impériale)	Edmonton	239	243	346	297	272	252	302	268	165	30
	Imperial Oil (Compagnie pétrolière Impériale)	Nanticoke	340	506	530	529	450	456	376	366	208	21
	Imperial Oil (Compagnie pétrolière Impériale)	Sarnia	728	787	712	792	694	693	596	432	190	15
	Imperial Oil (Compagnie pétrolière Impériale)	Saint-John	71	35	43	129	96	85	48	50	67	65
	North Atlantic Refining Ltée	Come-by-Chance	38	75	118	76	55	47	49	58	29	25
	Parkland Refining Ltée	Bowden	-	1	1	4	4	8	4	-	-	-
	Petro-Canada	Edmonton	360	380	394	377	311	311	250	202	167	81
	Petro-Canada	Montréal	472	356	387	316	367	292	320	275	218	25
	Petro-Canada	Oakville	528	489	519	514	523	479	396	305	133	138
	Shell Canada	Sarnia	553	579	582	567	453	466	462	399	52	58
	Shell Canada	Scotford	50	50	50	50	50	50	49	50	7	10
	Shell Canada	Montréal	392	319	333	312	269	318	280	231	38	33
	Suncor	Sarnia	368	276	298	301	209	192	180	196	157	47
	Ultramar Ltée	Lévis // St-Romuald	219	174	186	171	173	218	212	188	104	152
Ultramar Ltée	Montréal	-	-	-	-	-	-	-	155	90	75	
Melangeur	Robbins Feed and Fuel	Allanburg	-	-	-	137	271	239	307	222	120	104
Importateur	BP West Coast Products, LLC	Blaine	-	-	-	70	103	105	110	100	-	-
	Delta Western Fuel (Totem Oil)	Whitehorse	-	-	-	610	73	236	-	-	-	-
	Ford Motor Company of Canada	Windsor	-	-	-	-	-	28	22	28	18	-
	Husky Oil Operations Ltd.	Prince George	-	-	-	80	-	-	-	-	-	-
	Imperial Oil (Compagnie pétrolière Impériale)	Burnaby	-	-	-	210	-	-	63	63	-	-
	Imperial Oil (Compagnie pétrolière Impériale)	Burrard	-	-	-	-	-	-	-	-	-	74
	Imperial Oil (Compagnie pétrolière Impériale)	Montréal	-	-	-	-	340	-	-	-	-	-
	Mackenzie Petroleum Limited	Dawson City	-	-	-	170	301	280	234	234	-	-
	Murphy Oil USA	Superior	-	-	-	540	430	-	-	-	-	-
	Neste Petroleum	Beauport	-	-	-	-	-	-	386	400	-	103
	Neste Petroleum	Montréal	-	-	-	-	-	-	361	222	-	103
	Northern Transportation	Iqaluit	-	-	-	100	310	107	743	43	-	-
	Olco Petroleum Group	Hamilton	-	-	-	410	540	394	317	307	-	-
	Olco Petroleum Group	Montréal	-	-	-	457	511	299	-	-	-	20
	PaceSetter Enterprises	Whitehorse	-	-	-	-	246	220	-	-	-	-
	Parkland Refining Ltée	Bowden	-	-	-	110	18	18	82	265	-	-
	Petro-Canada	Montréal	-	-	-	340	360	-	420	315	230	18
	Petro-Canada	Oakville	-	-	-	610	520	490	368	-	-	75
	Petro-Canada, Terminal Burrard	Port Moody	-	-	-	-	-	-	-	-	-	114
	Petro-Canada	Port Moody	-	-	-	210	321	-	-	-	70	-
Pétroles Norcan	Montréal	-	-	-	470	560	273	243	196	100	145	

⁷ Pour les années 1995 à 2000, la teneur en soufre moyenne pour l'essence automobile était établie avec l'essence aviation. Après l'année, les valeurs sont pour le soufre dans l'essence automobile seulement.

**Tableau A3.1a: Teneur annuelle en soufre pondérée en fonction du volume dans l'essence
1995 – 2004 (suite)**

Nom	Ville	Teneur en soufre (mg/kg)									
		1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Robbins Feed and Fuel	Allanburg	-	-	-	140	270	-	-	-	120	-
Shell Canada Products	Montréal	392	313	333	312	269	318	280	231	36	55
TransCanada Energy	Calgary	-	-	-	100	500	-	-	-	-	-
Ultramar Ltée	Holyrood	-	-	-	-	-	-	-	-	180	96
Ultramar Ltée	Lévis // St-Romuald	-	-	-	120	300	270	262	140	104	183
Ultramar Ltée	Montréal	-	-	-	-	-	-	-	170	90	77
National Average		345	340	360	350	320	310	290	246	137	63

**Tableau A4.3.1b: Teneur annuelle en soufre pondérée en fonction du volume dans l'essence
pour l'année 2004 (déclarée pour chaque trimestre)**

Nom	Ville	Teneur en soufre (mg/kg)					Annuelle
		Q1	Q2	Q3	Q4		
Raffinerie	Chevron Canada Limited	Burnaby	137	151	138	105	132
	Consumers' Co-operative Refineries Limited	Regina	109	96	44	21	68
	Husky Oil Operations Ltd.	Prince George	140	120	100	70	108
	Imperial Oil (Compagnie pétrolière Impériale)	Dartmouth	31	29	21	31	28
	Imperial Oil (Compagnie pétrolière Impériale)	Nanticoke	18	20	19	26	21
	Imperial Oil (Compagnie pétrolière Impériale)	Sarnia	14	25	12	10	15
	Imperial Oil (Compagnie pétrolière Impériale)	Edmonton	40	31	30	19	30
	Irving Oil Limited	Saint-John	59	72	82	45	65
	North Atlantic Refining Limited	Come-by-Chance	17	26	38	25	25
	Petro-Canada	Edmonton	153	160	19	9	81
	Petro-Canada	Montréal	37	16	34	16	25
	Petro-Canada	Oakville	133	148	164	87	138
	Shell Canada Products	Montréal	34	61	22	23	33
	Shell Canada Products, Sarnia Manufacturing Centre	Sarnia	43	64	68	59	58
	Shell Canada Products	Scotford	9	9	11	11	10
	Suncor Energy Products Incorporated	Sarnia	37	100	28	28	47
	Ultramar Ltée	Montréal	100	70	90	27	75
Ultramar Ltée	Lévis // St-Romuald	99	208	190	124	152	
Melangeur	Robbins Feed and Fuel	Allanburg	113	118	95	82	104
Importateur	Imperial Oil	Burrard	0	63	85	0	74
	Neste Petroleum	Beauport	0	103	0	0	103
	Neste Petroleum	Montréal Est	0	0	0	103	103
	Olco Petroleum Group	Montréal	20	0	0	0	20
	Petro-Canada, Terminal Burrard	Port Moody	111	122	98	0	114
	Petro-Canada	Montréal	37	16	34	16	18
	Petro Canada	Oakville	133	148	164	87	75
	Petroles Norcan	Montréal-	300	139	119	87	145
	Shell Canada	Montréal	34	61	22	23	55
	Ultramar Ltée	Holyrood	160	100	20	0	96
	Ultramar Ltée	Montréal	100	70	90	27	77
	Ultramar Ltée	Lévis // St-Romuald	99	207	189	124	183
Moyenne nationale			69	83	60	41	63

*La moyenne annuelle rapportée seulement.

Tableau A3.2a: Teneur annuelle en soufre pondérée en fonction du volume dans le carburant diesel à faible teneur, 1995-2004

	Nom	Ville	Teneur en soufre (mg/kg)									
			1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Raffinerie	Chevron Canada Limited	Burnaby	350	390	380	400	400	400	389	490	400	355
	Consumers' Co-operative Refineries Ltd.	Regina	200	270	250	230	220	190	211	211	190	153
	Husky Oil Operations Ltd.	Prince George	140	200	200	210	190	190	188	165	240	183
	Imperial Oil, Terminal de Calgary al	Calgary	-	-	-	-	-	-	-	-	-	320
	Imperial Oil (Compagnie pétrolière Impériale)	Dartmouth	340	360	390	400	330	370	402	397	400	363
	Imperial Oil (Compagnie pétrolière Impériale)	Edmonton	290	400	410	380	430	400	420	409	400	405
	Imperial Oil (Compagnie pétrolière Impériale)	Nanticoke	-	-	160	290	280	310	356	322	285	283
	Imperial Oil (Compagnie pétrolière Impériale)	Sarnia	-	-	420	290	410	350	349	371	340	292
	Irving Oil Ltée	Saint-John	400	400	440	450	440	430	433	432	420	391
	Newalta	North Vancouver	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	North Atlantic Refining Ltée	Come-by-Chance	-	-	490	130	330	260	148	163	190	180
	Petro-Canada	Edmonton	190	220	210	230	240	280	283	256	280	240
	Petro-Canada Lubricants	Mississauga	10	20	20	20	20	20	20	20	85	1
	Petro Canada	Montréal	340	420	330	400	400	430	451	422	400	338
	Petro-Canada	Oakville	-	-	170	320	300	300	278	222	245	294
	Shell Canada	Montréal	390	370	210	280	360	350	378	344	365	327
	Shell Canada	Sarnia	330	340	360	360	370	390	392	400	390	389
	Shell Canada	Scotford	50	80	100	210	140	150	196	129	130	111
	Suncor	Fort McMurray	70	90	140	160	200	250	225	225	220	204
	Suncor	Sarnia	340	300	370	460	450	440	437	425	420	399
	Ultramar	Lévis //	450	380	400	410	430	420	420	424	412	418
	Robbins Feed and Fuel	Allanburg	-	-	-	-	-	410	-	-	-	-
	BP West Coast Products	Blaine	-	-	-	380	380	360	339	400	-	-
Melangeur	Coco Paving Inc.	Windsor	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Consumers' Co-operative Refineries	Regina	-	-	-	-	-	-	-	-	163	
	Daigle Oil Ltée	Edmundston	-	-	-	-	-	500	500	-	160	
	Delta Western Fuel (Totem Oil)	Whitehorse	-	-	-	160	400	430	-	-	-	
	Husky Oil Operations Ltée	Prince George	-	-	-	380	-	-	-	-	-	
	Imperial Oil, Terminal Burrard	Burnaby	-	-	-	230	-	360	345	-	425	
	Mackenzie Petroleum Ltée	Dawson City	-	-	-	300	400	450	400	398	385	
	Marine Petrobulk Ltée	North Vancouver	-	-	-	-	-	-	-	200	270	
	Murphy Oil USA	Superior	-	-	-	270	270	-	-	-	-	
	Northern Transportation	Iqaluit	-	-	-	20	210	270	271	255	-	
	Olco Petroleum Group	Beauport	-	-	-	400	310	-	-	-	-	
	Olco Petroleum Group	Montréal	-	-	-	-	310	-	-	-	-	
	Parkland Refining Ltée	Bowden	-	-	-	400	500	480	500	448	445	
	Petro-Canada	Montréal	-	-	-	390	400	400	473	500	-	
	Petro-Canada	Oakville	-	-	-	310	-	-	-	-	-	
	Petro-Canada, Terminal Burrard	Port Moody	-	-	-	-	-	360	251	-	375	
	Pétroles Norcan	Montréal	-	-	-	450	450	-	-	-	462	
	Robbins Feed and Fuel	Allanburg	-	-	-	-	-	-	289	-	-	
	Shell Canada, Terminal Shelburn	Burnaby	-	-	-	-	-	-	-	-	379	
	Shell Canada s	Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	365	
	Suncor	Sarnia	-	-	-	-	-	-	-	430	410	
	Ultramar Ltée	Montréal	-	-	-	-	-	-	-	440	254	
	Ultramar Ltée	Lévis //	-	-	-	410	430	410	412	-	-	
	Ultramar Ltée	St-Romuald	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Ultramar Ltd	Halifax	-	-	-	-	-	-	-	-	320	
	Ultramar Ltd	Holyrood	-	-	-	-	-	-	-	-	400	
	United Refining Company	Warren	-	-	-	-	-	-	282	286	300	
	Moyenne nationale		210	260	270	310	320	330	340	324	317	295

Tableau A3.2b: Teneur annuelle en soufre pondérée en fonction du volume dans le carburant diesel à faible teneur pour l'année 2004 (déclarée pour chaque trimestre)

	Nom	Ville	Teneur en soufre (mg/kg)				Annuelle
			Q1	Q2	Q3	Q4	
Raffinerie	Chevron Canada Ltée	Burnaby	350	348	360	360	355
	Consumers' Co-operative Refineries Ltée	Regina	128	136	223	131	153
	Husky Oil Operations Ltée	Prince George	30	380	340	80	183
	Imperial Oil, Terminal de Calgary	Calgary	320	-	-	-	320
	Imperial Oil (Compagnie pétrolière Impériale)	Dartmouth	370	350	360	370	363
	Imperial Oil (Compagnie pétrolière Impériale)	Nanticoke	270	290	330	240	283
	Imperial Oil (Compagnie pétrolière Impériale)	Sarnia	210	330	310	320	292
	Imperial Oil (Compagnie pétrolière Impériale)	Edmonton	410	400	400	410	405
	Irving Oil Ltée	Saint-John	373	382	424	378	391
	North Atlantic Refining Ltée	Come-by-Chance	272	143	170	70	180
	Petro-Canada	Edmonton	240	340	229	170	240
	Petro-Canada	Mississauga	3	1	1	1	1
	Petro-Canada	Montréal	352	312	377	317	338
	Petro-Canada	Oakville	242	293	353	283	294
	Shell Canada	Montréal	347	365	325	297	327
	Shell Canada	Corunna	388	411	401	358	389
	Shell Canada	Fort Saskatchewan	125	147	95	82	111
	Suncor	Fort McMurray	202	210	227	175	204
	Suncor	Sarnia	400	410	410	380	399
	Ultramar Ltée	Lévis // St-Romuald	430	430	410	400	418
Consumers' Co-operative Refineries Ltée	Regina	128	136	223	131	163	
Importateur	Imperial Oil, Terminal Burrard	Burnaby	440	393	0	3	345
	Mackenzie Petroleum Ltée	Dawson City	120	40	377	255	207
	Marine Petrobulk Ltée	North Vancouver	0	0	300	300	300
	Parkland Refining Ltée	Bowden	100	427	376	376	378
	Petro-Canada, Terminal de Burrard	Port Moody	428	3	0	13	348
	Petro-Canada	Montréal	352	312	377	317	333
	Pétroles Norcan	Montréal	0	0	0	462	462
	Shell Canada	Montréal	347	365	325	297	365
	Shell Canada s	Burnaby	0	0	0	379	379
	Suncor	Sarnia	400	410	410	380	410
	Ultramar Ltée	Holyrood	180	0	0	400	258
	Ultramar Ltée	Montréal	240	0	0	290	254
	Chevron Canada Ltée	Burnaby	350	348	360	360	355
Moyenne nationale			287	319	308	270	295

* La moyenne annuelle rapportée seulement.

Tableau A3.3a: Teneur annuelle en soufre pondérée en fonction du volume dans le carburant diesel régulier, 1995-2004

	Nom	Ville	Teneur en soufre (mg/kg)									
			1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Raffinerie	Chevron Canada Ltée	Burnaby	1 680	2 670	4 140	3 750	4 050	3 110	3 290	3 648	3 518	1 885
	Husky Oil Operations Ltée	Prince George	570	580	-	-	-	-	-	-	-	-
	Imperial Oil (Compagnie pétrolière Impériale)	Dartmouth	2 010	1 460	1 840	890	510	740	989	656	944	887
	Imperial Oil (Compagnie pétrolière Impériale)	Edmonton	1 820	2 100	1 980	2 100	2 140	2 170	2 495	2 253	2 218	2 154
	Imperial Oil (Compagnie pétrolière Impériale)	Nanticoke	3 480	3 880	4 300	-	-	-	-	-	-	-
	Imperial Oil, Terminal Regina	Saskatchewan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	610
	Imperial Oil (Compagnie pétrolière Impériale)	Sarnia	660	690	-	-	-	1 430	1 297	1 154	-	1 067
	Imperial Oil.	Winnipeg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 020
	Irving Oil Ltée	Saint-John	1 820	1 840	1 750	2 150	1 700	1 690	-	-	-	-
	North Atlantic Refining Ltée	Come-by-Chance	2 320	1 270	1 100	4 220	-	1 100	485	-	1 273	-
	Parkland Refining Ltée	Bowden	5 650	5 680	4 620	4 730	3 880	4 820	3 781	-	-	-
	Petro-Canada	Edmonton	-	-	-	-	-	-	-	-	512	477
	Petro-Canada	Montréal	2 910	3 720	3 540	2 430	5 330	3 510	3 071	2 044	1 600	2 000
	Petro-Canada	Oakville	3 570	3 500	3 810	3 720	3 160	2 990	2 839	3 216	3 026	3 107
	Shell Canada	Sarnia	4 050	4 040	4 200	4 090	3 720	3 780	3 676	3 658	4 389	4 313
	Shell Canada	Scottford	-	-	270	-	480	470	-	-	441	310
	Shell Canada	Montréal	2 060	2 230	1 900	3 020	2 470	2 110	2 431	2 050	2 153	2 847
	Suncor	Sarnia	1 290	1 620	2 370	2 650	2 010	2 300	2 291	1 958	1 667	1 404
Ultramar Ltée	Lévis // St-Romuald	800	760	860	-	-	-	-	-	-	-	
Importateur	Daigle Oil Ltée	Edmundston	-	-	-	-	-	1 750	-	-	-	-
	Mackenzie Petroleum	Dawson Ville	-	-	-	4 730	3 730	4 130	3 592	4 100	2 967	1 905
	Marine Petrobulk	Vancouver	-	-	-	-	-	-	500	-	-	-
	Murphy Oil USA	Superior	-	-	-	2 900	820	-	-	-	-	-
	North 60 Petro	Whitehorse	-	-	-	-	-	2 710	-	-	-	-
	Northern Transportation	Iqaluit	-	-	-	800	-	1 840	-	-	-	-
	Parkland	Bowden	-	-	-	4 730	3 500	4 780	3 621	4 074	2 850	2 294
	Petro Canada, Terminal de Burrard	Port Moody	-	-	-	-	490	-	-	-	-	-
	Petro-Canada	Oakville	-	-	-	3 700	2 510	3 030	2 812	-	-	-
Moyenne nationale			2 150	2 360	2 580	2 990	2 300	2 170	2 480	2 467	2 120	2 180

Tableau A3.3b: Teneur annuelle en soufre pondérée en fonction du volume dans Carburant diesel régulier pour l'année 2004 (déclarée pour chaque trimestre)

	Nom	Ville	Teneur en soufre (mg/kg)				
			Q1	Q2	Q3	Q4	Annuelle
Raffinerie	Chevron Canada Ltée	Burnaby	2 900	370	3 330	2 820	1 885
	Imperial Oil (Compagnie pétrolière Impériale)	Dartmouth	750	1 270	790	730	887
	Imperial Oil (Compagnie pétrolière Impériale)	Edmonton	1 480	3 060	2 690	1 620	2 154
	Imperial Oil (Compagnie pétrolière Impériale)	Sarnia	-	-	1 060	1 090	1 067
	Imperial Oil, Terminal Regina	Saskatchewan	-	610	-	-	610
	Imperial Oil, Terminal de distribution	Winnipeg	-	2 070	2 340	1 250	2 020
	North Atlantic Refining Ltée	Come-by-Chance	-	-	1 060	1 090	1 067
	Petro-Canada	Edmonton	640	600	-	324	477
	Petro-Canada	Montréal	2 000	-	-	-	2 000
	Petro-Canada	Oakville	2 747	3 469	3 541	2 281	3 107
	Shell Canada	Montréal-	1 997	2 758	3 322	3 028	2 847
	Shell Canada s	Sarnia	3 645	4 345	4 776	4 365	4 313
	Shell Canada	Scotford	307	330	227	-	310
	Suncor	Sarnia	1 50	1 70	1 370	1 860	1 404
	Coco Paving	Windsor	500	500	500	500	500
	Mackenzie Petroleum Limited	Dawson City	724	709	2 913	1 389	1 905
Parkland Refining Ltée	Bowden	2 370	3 276	2 278	1 505	2 294	
Moyenne nationale			1 735	2 353	2 746	1 857	2 180

* La moyenne annuelle rapportée seulement.

**Tableau A3.4a: Teneur annuelle en soufre pondérée en fonction du volume dans le mazout léger
1995-2004**

	Nom	Ville	Teneur en soufre (mg/kg)									
			1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Raffinerie	Husky Oil Operations Lée	Prince George	-	-	514	599	590	600	599	703	403	274
	Imperial Oil (Compagnie pétrolière Impériale)	Dartmouth	2 125	2 004	1 928	1 360	940	1 230	1 168	1 037	1 030	1 094
	Imperial Oil (Compagnie pétrolière Impériale)	Nanticoke	2 950	3 189	3 327	1 791	2 000	1 950	1 269	-	2 770	-
	Imperial Oil (Compagnie pétrolière Impériale)	Sarnia	1 668	1 803	1 417	2 260	1 830	1 690	2 277	2 047	1 414	2 279
	Irving Oil Ltée	Saint-John	-	-	1 731	2 080	1 770	1 660	1 630	1 553	1 304	1 740
	North Atlantic Refining Ltée	Come-by-Chance	-	-	-	-	-	-	-	1 282	860	1 176
	NOVA Chemicals Canada Ltée	Corunna	1 520	1 450	1 550	1 850	1 770	1 450	1 449	1 252	1 117	1 063
	Petro-Canada	Montréal	2 577	3 591	2 753	3 336	3 360	3 470	3 129	2 509	2 400	2 298
	Petro-Canada	Oakville	3 642	4 069	3 663	4 253	4 120	3 650	3 368	3 819	3 710	3 433
	Shell Canada P	Corunna	3 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Shell Canada	Montréal	2 357	2 256	2 784	2 837	2 720	2 770	2 895	2 291	2 468	2 814
	Suncor	Sarnia	1 591	1 758	2 144	2 578	2 190	2 960	1 810	2 376	1 654	1 500
	Ultram Ltée	Lévis // St-Romuald	1 120	1 281	1 355	2 231	1 810	1 630	1 539	1 215	1 074	1 086
Importateur	Daigle Oil Ltée	Edmundston	-	-	-	-	-	3 000	3 000	3 000	500	-
	North 60 Petroleum Ltée	Whitehorse	-	-	-	1 000	1 000	1 000	2 700	-	-	-
	Olco Petroleum Group	Beauport	-	-	-	-	2 300	-	-	-	-	-
	Olco Petroleum Group	Montréal	-	-	-	-	2 300	-	-	-	-	-
	Petro-Canada	Oakville	-	-	-	3 880	3 880	-	3 440	3 600	-	-
	Pétroles Norcan	Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	2 740	-
	Port Colborne Quarries Ltée	Port Colborne	-	-	-	-	-	-	-	-	2 231	1 274
	Statia Terminals Canada	Point Tupper	-	-	-	-	-	-	1 020	-	-	-
	Ultram Ltd	Lévis // St-Romuald	-	-	-	-	-	-	1 643	-	-	-
Moyenne nationale			1 980	2 150	2 000	2 270	2 030	2 030	1 890	1 763	1 794	1 673

Tableau A3.4b: Teneur annuelle en soufre pondérée en fonction du volume dans le mazout léger pour l'année 2004 (déclarée pour chaque trimestre)

	Nom	Ville	Teneur en soufre (mg/kg)				
			Q1	Q2	Q3	Q4	Annuelle
Raffinerie	Husky Oil Operations Ltée	Prince George	50	450	340	40	274
	Imperial Oil (Compagnie pétrolière Impériale)	Dartmouth	950	1 600	1 310	950	1 094
	Imperial Oil (Compagnie pétrolière Impériale)	Sarnia	2 020	2 670	2 120	2 400	2 279
	Irving Oil	Saint-John	1 433	1 790	2 266	1 793	1 740
	North Atlantic Refining Ltée	Come-by-Chance	1 430	2 390	413	167	1 176
	NOVA Chemicals Canada Ltée	Corunna	968	1 081	1 098	1 086	1 063
	Petro-Canada	Montréal	2 060	2 220	2 510	2 700	2 298
	Petro-Canada	Oakville	3 301	3 653	3 830	3 348	3 433
	Shell Canada	Montréal	2 500	2 800	3 300	3 000	2 814
	Suncor	Sarnia	0	1 500	0	0	1 500
	Ultramar Ltée	Lévis // St-Romuald	1 350	550	1 220	1 100	1 086
Importateur	Port Colborne Quarries Ltée	Port Colborne	1 210	1 100	1 280	1 460	1 274
Moyenne nationale			1 600	1 716	1 584	1 781	1 673

* La moyenne annuelle rapportée seulement.

**Tableau A3.5a: Teneur annuelle en soufre pondérée en fonction du volume dans le mazout lourd
1995-2004**

			Teneur en soufre (mg/kg)									
	Nom	Ville	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Raffinerie	Chevron Canada Ltée	Burnaby	14 663	17 832	15 153	15 107	17 880	-	-	-	-	-
	Consumers' Co-operative Refineries Ltée	Regina	8 313	12 315	11 207	8 986	8 870	10 640	7 032	9 122	8 742	5 531
	Husky Oil Operations Ltée	Prince George	26 300	16 636	13 800	19 549	20 340	17 200	14 818	16 976	21 185	23 878
	Imperial Oil (Compagnie pétrolière Impériale)	Dartmouth	14 698	13 590	12 664	15 820	13 540	14 130	14 959	12 553	13 778	14 836
	Imperial Oil (Compagnie pétrolière Impériale)	Edmonton	15 302	15 080	15 493	13 697	12 660	12 930	13 864	13 598	14 378	14 014
	Imperial Oil (Compagnie pétrolière Impériale)	Nanticoke	23 022	23 325	25 815	27 319	22 780	17 030	14 610	12 613	11 294	17 208
	Imperial Oil (Compagnie pétrolière Impériale)	Sarnia	21 970	20 153	21 840	22 530	19 900	17 980	19 465	14 922	17 845	19 000
	Irving Oil Ltée	Saint-John	20 850	18 612	18 396	18 409	17 800	16 270	17 454	15 917	16 781	13 471
	Newalta	North Vancouver	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	North Atlantic Refining Ltée	Come-by-Chance	17 876	22 302	28 323	26 460	28 070	28 410	26 267	-	-	21 500
	NOVA Chemicals Canada Ltée	Corunna	11 840	11 990	13 520	14 690	13 870	11 750	11 751	12 411	11 584	11 990
	Petro-Canada	Edmonton	23 009	26 568	25 890	23 736	22 160	24 500	22 128	21 219	19 600	15 821
	Petro-Canada	Montréal	20 644	22 130	21 072	19 730	15 450	18 810	17 034	16 348	15 100	12 458
	Petro-Canada	Oakville	14 702	15 029	15 848	16 099	14 270	14 240	13 425	14 540	12 765	13 045
	Shell Canada	Corunna	25 835	27 398	28 326	26 485	25 130	25 540	25 736	24 339	24 335	22 829
	Shell Canada	Montréal	17 723	19 447	18 230	17 679	15 960	14 210	15 828	12 890	13 287	14 712
	Suncor	Sarnia	17 317	18 351	20 169	20 539	17 220	20 240	18 239	19 480	18 561	17 741
Ultramar Ltée	Lévis // St-Romuald	8 324	10 070	11 361	11 440	11 100	10 990	10 165	9 790	10 626	8 666	
Importateur	Cervini Farms	Leamington	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15 000
	Companie Miniere de Quebec Cartier	Port-Cartier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15 944
	Compaq Papiers	Stadacona	-	-	-	-	-	-	-	-	19 258	-
	Emera Fuels Incorporated	Dartmouth	-	-	-	-	-	-	-	-	27 200	-
	Great Lakes Greenhouses Inc	Leamington	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15 060
	Kildair Services Ltée	Tracy	-	-	-	4 150	8 290	18 080	8 006	15 000	8 355	9 230
	Marine Petrobulk Ltée	North Vancouver	-	-	-	-	-	17 920	24 000	16 390	18 405	18 796
	Murphy Oil USA	Superior	-	-	-	45 710	18 230	-	-	-	-	-
	New Brunswick Power Corporation	Fredericton	-	-	-	27 360	27 820	27 800	27 269	25 194	25 540	24 550
	Newfoundland & Labrador Hydro	St. John's	-	-	-	19 960	19 940	20 970	20 600	20 186	20 603	20 941
	Nexfor Fraser Papers Incorporated	Edmundston	-	-	-	-	4 280	3 980	4 214	4 379	4 634	4 656
	Norske Canada	Campbell River	-	-	-	-	-	-	10 237	9 400	-	9 161
	Norske Canada	Crofton	-	-	-	-	-	-	9 871	-	-	9 835
	North 60 Petroleum Ltée	Whitehorse	-	-	-	6 530	3 440	2 430	4 313	4 288	4 249	3 830
	North Atlantic Refining Ltée	Come-by-Chance	-	-	-	-	-	-	-	25 491	20 230	19 394
	Nova Scotia Power	Halifax	-	-	-	27 030	25 990	26 810	28 102	19 728	17 868	20 120
	Pope and Talbot Ltée	Nanaimo	-	-	-	-	-	10 600	10 216	10 749	9 646	10 036
	Stadacona Inc.	Québec	-	-	-	-	-	-	-	-	-	19 300
	Statia Terminals Canada	Point Tupper	-	-	-	-	-	-	8 268	-	-	-
	Vancouver General Hospital	North Vancouver	-	-	-	-	-	10 600	10 600	-	-	-
	Western Pulp	Port Alice	-	-	-	-	-	14 510	14 840	13 478	13 821	12 873
	Western Pulp	Squamish	-	-	-	-	-	-	11 000	-	-	-
	Moyenne nationale			16 761	17 300	17 250	17 220	17 710	17 400	17 280	15 366	15 428

Tableau A3.5b: Teneur annuelle en soufre pondérée en fonction du volume dans le mazout lourd pour l'année 2004 (déclarée pour chaque trimestre)

	Nom	Ville	Teneur en soufre (mg/kg)				Annuelle
			Q1	Q2	Q3	Q4	
Raffinerie	Consumers' Co-operative Refineries Ltée	Regina	6 896	5 828	4 832	4 558	5 531
	Husky Oil Operations Ltée.	Prince George	23 464	22 543	24 227	24 899	23 878
	Imperial Oil (Compagnie pétrolière Impériale)	Dartmouth	13 180	16 756	15 760	13 497	14 836
	Imperial Oil (Compagnie pétrolière Impériale)	Nanticoke	15 340	17 820	18 440	17 030	17 208
	Imperial Oil (Compagnie pétrolière Impériale)	Sarnia	0	0	19 000	0	19 000
	Imperial Oil (Compagnie pétrolière Impériale)	Edmonton	13 380	14 270	14 370	14 050	14 014
	Irving Oil Ltée	Saint-John	12 600	13 200	13 800	14 900	13 471
	North Atlantic Refining Ltée	Come-by-Chance	19 600	17 900	18 200	21 500	21 500
	NOVA Chemicals Canada Ltée	Corunna	11 385	12 230	11 836	12 315	11 990
	Petro-Canada	Edmonton	20 570	19 590	8 340	11 000	15 821
	Petro-Canada	Montréal	13 500	12 500	12 600	11 300	12 458
	Petro-Canada	Oakville	13 100	12 400	13 600	13 100	13 045
	Shell Canada	Montréal	12 254	14 143	15 349	16 192	14 712
	Shell Canada	Corunna	23 812	22 885	21 769	23 447	22 829
	Suncor	Sarnia	18 200	13 630	20 070	21 230	17 741
	Ultramar Ltée	Lévis // St-Romuald	8 480	9 100	7 130	9 940	8 666
Importateur	Cervini Farms	Leamington	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
	Companie Miniere de Quebec Cartier	Port-Cartier	0	9 980	17 650	17 800	15 944
	Nexfor Fraser Papers Incorporated	Edmundston	4 100	4 470	4 660	4 800	4 656
	Great Lakes Greenhouses Inc	Leamington	15 300	14 500	15 300	15 000	15 060
	Kildair Services Ltée	Tracy	0	9 000	6 700	12 900	9 230
	Marine Petrobulk Ltée	North Vancouver	20 000	18 500	18 500	18 500	18 796
	New Brunswick Power Corporation	Fredericton	28 000	20 600	0	25 000	24 550
	Newfoundland & Labrador Hydro	St. John's	21 720	17 250	18 800	21 660	20 941
	Norske Canada	Campbell River	0	10 100	8 090	10 100	9 161
	Norske Canada	Crofton	9 300	10 200	9 780	10 200	9 835
	North 60 Petroleum Ltée	Whitehorse	0	3 789	3 840	0	3 830
	North Atlantic Refining Ltée	Come-by-Chance	19 600	17 900	18 200	21 500	19 394
	Nova Scotia Power	Halifax	20 500	19 900	19 600	20 400	20 120
	Pope and Talbot Ltée	Nanaimo	9 000	10 500	10 200	10 100	10 036
	Stadacona Inc.	Québec	0	0	19 300	0	19 300
	Western Pulp	Port Alice	0	14 200	11 300	14 900	12 873
Moyenne nationale			14 702	14 569	13 684	15 236	14 612

* La moyenne annuelle rapportée seulement.

Tableau A3.6a: Teneur annuelle en soufre pondérée en fonction du volume dans le carburéacteur, 2000 - 2004

			Teneur en soufre (mg/kg)				
	Nom	Ville	2000	2001	2002	2003	2004
Raffinerie	Imperial Oil	Edmonton	-	-	10	10	10
	Petro-Canada	Edmonton	-	352	229	231	400
	Shell Canada	Montréal	-	14	50	10	1
Importateur	Imperial Oil (Compagnie pétrolière Impériale)	Burnaby	-	30	-	-	-
	Imperial Oil (Compagnie pétrolière Impériale)	Edmonton	-	10	-	-	-
Moyenne nationale			-	51	59	29	59

Note: Pour les années 1995 à 2000, la teneur en soufre pour l'essence automobile était établie avec l'essence aviation.
Voir le Tableau A3.1a.

Tableau A3.6b: Teneur annuelle en soufre pondérée en fonction du volume dans le carburéacteur pour 2004 (rapportée pour chaque trimestre)

			Teneur en soufre (mg/kg)				
	Nom	Ville	Q1	Q2	Q3	Q4	Annuelle
Raffinerie	Imperial Oil (Compagnie pétrolière Impériale)	Edmonton	10	11	9	10	10
	Petro-Canada	Edmonton	400	400	400	400	400
	Shell Canada Products	Montréal	1	1	1	1	1
Moyenne nationale			85	45	46	101	59

Annexe 4

Office des normes générales du Canada Normes pour la teneur en soufre des combustibles

**Annexe 4: Office des normes générales du Canada
Normes pour la teneur en soufre des combustibles**

<u>Numéro de la norme</u>	<u>Catégorie de combustible</u>	<u>Teneur maximale en soufre (% masse)</u>
CAN/CGSB-3.5-99 CAN/CGSB-3.25-94	Essence Essence sans plomb, automobile Aviation	0,10 0,05
CAN/CGSB-3.23-2002 CAN/CGSB-3.22-2002	Carburacteur Type Kérosène (Jet A, A-1, F-34) Type coupe large (Jet b, F-40)	0,30 0,40
CAN/CGSB-3.3-99	Kérosène Type No. 1-K Type No. 2-K	0,04 0,30
CAN/CGSB 3.6-2000 CAN/CGSB-3.517-2000	Carburant diesel Teneur régulière en soufre - Type A Teneur régulière en soufre - Type B Faible teneur en soufre- automobile	0,30 0,50 0,05
CAN/CGSB-3.16-99	Carburant diesel minier Spécial Spécial – Faible teneur en soufre	0,25 0,05
CAN/CGSB-3.2-99	Mazout Type 0 Type 1 Type 2 Type 4 Type 5 Type 6	0,30 0,50 0,50 no limite no limite no limite
3-GP-11d (2002)	Combustible, distillat, marine Type 11 Type 15	0,5 0,5
CAN/CGSB-3.27-M89	Combustible naphta Type 1 Type 2	5 mg/kg 500 mg/kg
3-GP-24d (2002)	Essence aviation Type à point d'éclair élevé	0,40
CAN/CGSB-3.18-2000	Combustible diesel pour le type locomotive Moteurs diesel à vitesse moyenne	0,50

Annexe 5

Règlements fédéraux, provinciaux et arrêtés municipaux relatifs à la teneur maximale en soufre dans les carburants

Règlements fédéraux, provinciaux et arrêtés municipaux relatifs à la teneur maximale en soufre dans les carburants

Province	Loi / règlement / arrêtés	Adoption du règlement	Teneur maximale en soufre (% masse)
Canada	<i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement</i> Règlement sur le carburant diesel (fin 2002)	1999 (révocation 2002)	<u>Diesel</u> 0,05 (véh. routiers)
	Règlement sur le soufre dans le carburant diesel (commencement 2003)	2002	<u>Diesel</u> 0,05 (véh. routiers 0,0015 (2006 – véh. Routiers)
	Règlement sur le soufre dans l'essence	1999	<u>Essence</u> 0,015 moy./0,03max. (2002-04) ¹ 0,003 moy./0,008max. (2005) ¹
Nouveau-Brunswick	<i>Loi sur l'assainissement de l'air</i> Règlement sur la qualité de l'air	1983 (amendé 1990 et 1998)	<u>Mazout</u> Type n° 1 – 0,5 Type n° 2 – 0,5 Type n° 4 – 1,5 Type n° 5 – 2,0 Type n° 6b – 3,0 Type n° 6c – 3,0
Terre-Neuve et Labrador	<i>Loi sur la protection de l'environnement</i> Règlement sur le contrôle de la pollution de l'air	Mai 20, 2004	<u>Mazout</u> Mazout du type n° 4, 5 ou 6: <ul style="list-style-type: none"> • Lorsque la meilleure technologie disponible (MTD) est employée : <ul style="list-style-type: none"> - 3%, ou - 2% sur une base annuelle. • La MTD n'est pas employée: <ul style="list-style-type: none"> - 2,2%, ou - 2% sur une base annuelle.
Québec	<i>Loi sur les produits et l'équipement pétroliers</i> Règlement sur les produits pétroliers	1991 (amendé 1996, 1998 & 1999)	<u>Essence</u> : Grades 1, 2, 3, 4 = 0,15% <u>Diesel</u> (régulier): <ul style="list-style-type: none"> - Type AA = 0,2% - Type A, B, C, D, E = 0,5% <u>Diesel</u> (faible teneur en soufre): <ul style="list-style-type: none"> - Type AA, A, B, C, D, E = 0,05% <u>Mazout</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Type n° 00 = 0,2% - Type n° 0,1,2 = 0,5%
	<i>Loi sur la qualité de l'environnement</i> Règlement sur la qualité de l'atmosphère	1981	<u>Mazout</u> Mazout léger (ML) = 0,5% Mazout intermédiaire = 1,0% Mazout lourd (Mlourde) = 2,0%
	Règlement 90, Communauté urbaine de Montréal	1987	<u>Mazout</u> ML Type n° 2 = 0,4% Mlourde Type n° 6 = 1,25 to 1,4%

¹ Possède plusieurs options (voir le règlement pour plus de détails).

Règlements fédéraux, provinciaux et arrêtés municipaux relatifs à la teneur maximale en soufre dans les carburants

(Suite)

Province	Loi / règlement / arrêtés	Adoption du règlement	Teneur maximale en soufre (% masse)
Ontario	<i>Loi sur la protection de l'environnement</i> Règlement 361, teneur en soufre des combustibles (en vigueur seulement dans la région métropolitaine de Toronto)	1970 (amendé 1980, 1990 et 1999)	<u>Mazout</u> Type n° 1 – 0,5 Type n° 2 – 0,5 Type n° 4 – 1,5 Type n° 5 – 1,5 Type n° 6b – 1,5 Type n° 6c – 1,5
	<i>Loi sur la protection de l'environnement</i> Règlement 338 sur les chaudières	1986 (amendé 1999)	<u>Mazout</u> Tous les mazouts – 1,0
Colombie Britannique	<i>Lois sur les déchets dangereux</i> Règlement sur la teneur en soufre des combustibles	1989	Tous les mazouts – 1,1
	<i>Lois sur les déchets dangereux</i> Règlement sur l'essence propre	1995 - en vigueur en 1999 dans le sud-ouest de la C.B. -en vigueur en 2000 dans le reste de la C.B.	<u>Essence</u> 0,015 ² 0,020 ²
Nouvelle Ecosse	<i>Loi sur l'environnement</i> Règlements sur la qualité de l'air	<i>Mars 2005</i>	<u>Mazout</u> Mlourde = 2,0% (masse)

² Limite annuelle, peut aussi le "Complex Model" des États Unis pour fournir des niveaux équivalents d'émission.

Annexe 6

Comparaison de la teneur moyenne en soufre du Rapport 2003 sur les combustibles liquides avec les limites établies par l'Office des normes générales du Canada et les règlements provinciaux

Annexe 6

Comparaison de la teneur moyenne en soufre du Rapport 2004 sur les combustibles liquides avec les limites établies par l'Office des normes générales du Canada (ONGC) et les règlements provinciaux

1) Teneur en soufre moyenne déclarée (%) en regard des normes par la l'ONGC

Type de combustible	Reported Average Sulphur Content (%)			ONGC (% masse)
	Valeur base	Moyenne nationale	Valeur élevée	
Carburéacteur	0,043	0,059	0,238	0,30 - Jet A 0,40 - Jet B
Essence	0,004	0,006	0,030	0,10 – sans plomb
Essence aviation	0,010	0,006	0,040	0,05
Kérosène/mazout pour poêles	0,017	0,051	0,460	0,04 - Type n° 1 -K 0,30 - Type n° 2 -K
Diesel à faible teneur en soufre	0,023	0,030	0,046	0,05 - Auto motive
Carburant diesel	0,089	0,218	0,478	0,30 - Type A 0,50 - Type B
Mazout léger	0,0270	0,167	0,383	0,30 - Type n° 0 0,50 - Type n° 1 0,50 - Type n° 2
Mazout lourd	1,082	1,461	2,800	Aucune limite

2) Teneur en soufre (%) déclarée pour le mazout lourd en regard des limites établies par les règlements provinciaux.

Région	Teneur en soufre (%) dans le mazout lourd (2004)	Règlements provinciaux	
		Province	Limite de la teneur en soufre (%)
Atlantique	1,697	Nouveau Brunswick	Mazout Type n° 4 – 1,5 Type n° 5 – 2,0 Type n° 6b – 3,0 Type n° 6c – 3,0
		Terre-Neuve et Labrador	Mazout Mazout du type n° 4, 5 ou 6: <ul style="list-style-type: none"> • Utilise la meilleure technologie disponible (MTD): <ul style="list-style-type: none"> - 3%, ou - 2% sur une base annuelle. • La MTD n'est pas utilisée: <ul style="list-style-type: none"> - 2,2%, ou - 2% sur une base annuelle.
		Nouvelle Ecosse (Proposé)	2,0 – tous les types
Québec	1,082	Québec	2,0 – tous les types 1,25 à 1,4 – Mlourde Type n° 6 (Montréal)
Ontario	1,669	Ontario	1,0 – Chaudières 1,5 – tous les types (Toronto)
Ouest	1,505	C.B.	1,1 – tous les types

Annexe 7

Sommaire des renseignements déclarés en fonction de l’Avis de choix, en vertu du *Règlement sur le soufre dans l’essence*

Annexe 7 : Sommaire des renseignements déclarés en fonction de l'Avis de choix, en vertu du Règlement sur le soufre dans l'essence

Renseignements déclarés en vertu de la Section 11(1) du Règlement sur le soufre dans l'essence

Société	Lieu	Région	Type	Numéro de certification	Choix (Limite uniforme)	Annuel Moy.	2½ ans Moy.	Pondération Type utilisé [Note 1]	Estimation de la moy. pondérée en volume concentration de soufre (cumulatif)			Estimation de la moy. pondérée en volume concentration de soufre (annuel)		
									Fin 2002	Fin 2003	Fin 2004	Fin 2002	Fin 2003	Fin 2004
									Chevron	British Columbia	Ouest	R	CHV-R1-BC-98	
Husky	Prince George, BC	Ouest	R	HUS-R1-BC-98			O	Cumulatif	250	167	140	194	175	75
Petro Can	Edmonton, AB	Ouest	R	PCL-R4-AB-98			O	Cumulatif	220	168	150	220	175	90
Impérial	Strathcona, AB	Ouest	R	IOL-R4-ON-98			O	Cumulatif	270	206	145	270	206	30
Shell	Scotford, AB	Ouest	R	SHL-R3-AB-98			O	Direct	50	50	50	50	50	50
Co-op	Regina, SK	Ouest	R	CCR-R1-SK-98			O	Cumulatif	200	125	100	200	88	63
Impérial	Sarnia, ON	Ontario	R	IOL-R2-ON-98			O	Cumulatif	230	175	150	230	182	78
Shell	Sarnia, ON	Ontario	R	SHL-R2-ON-98			O	Direct	530	177	50	530	80	30
Sunoco	Sarnia, ON	Ontario	R	SUN-R1-ON-98			O	Cumulatif	250	162	140	250	195	31
Impérial	Nanticoke, ON	Ontario	R	IOL-R3-ON-98			O	Cumulatif	295	228	150	295	222	6
Petro Can	Oakville, ON	Ontario	R	PCL-R2-ON-98			O	Cumulatif	220	150	150	220	130	135
Petro Can	Montréal, QC	Québec	R	PCL-R1-QU-98			O	Cumulatif	230	230	140	230	230	30
Shell	Montréal, QC	Québec	R	SHL-R1-QU-98			O	Direct	350	230	150	350	170	30
Ultramar	Québec, QC	Québec	R	ULM-R1-QC-98			O	Cumulatif	200	108	145	200	170	93
Irving	St.John, NB	Atlantique	R	IRV-R1-NB-98		O		Assumé [2]	48	48	48	48	48	48
Impérial	Dartmouth, NS	Atlantique	R	IOL-R1-NS-98			O	Cumulatif	270	200	150	270	127	30
North Atlantic	Come-by-Chance, NF	Atlantique	R	NAR-R1-NF-98	O			Assumé [2]	49	49	49	49	49	49
Sunoco	Montréal, QC	Québec	B	SUN-B6-QU-02			O	Cumulatif	300	222	145	300	183	30
Ultra Mar	Montréal, QC	Québec	B	ULM-B1-QU-98			O	Cumulatif	200	115	140	200	95	110
Ultramar	Dartmouth, NF	Atlantique	B	ULM-B2-NF-98			O	Cumulatif	200	163	140	200	177	110
Petro Can	British Columbia	Ouest	I	PCL-I3-BC-98			O	Cumulatif	150	46	150	150	46	30
Petro Can	Ontario	Ontario	I	PCL-I2-ON-98			O	Cumulatif	Note 3	Note 3	150	Note 3	Note 3	150
Neste	Ontario	Ontario	I	NES-I2-ON-98			O	Direct	300	200	140	300	150	50

Annexe 7 : Sommaire des renseignements déclarés en fonction de l'Avis de choix, en vertu du *Règlement sur le soufre dans l'essence* (Suite)

Renseignements déclarés en vertu de la Section 11(1) du *Règlement sur le soufre dans l'essence*

Société	Lieu	Région	Type	Numéro de certification.	Choix (Limite uniforme)	Annuel Moy.	2½ ans Moy.	Pondération Type utilisé [Note 1]	Estimation de la moy. pondérée en volume concentration de soufre (cumulatif)			Estimation de la moy. pondérée en volume concentration de soufre (annuel)		
									Fin 2002	Fin 2003	Fin 2004	Fin 2002	Fin 2003	Fin 2004
									Olco	Ontario	Ontario	I	OLC-I1-QU-98	
Olco	Ontario	Ontario	I	OLC-I2-ON-98			O	Direct	<i>300</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	300	0	0
Sunoco	Ontario	Ontario	I	SUN-I1-ON-98			O	Cumulatif	300	222	145	<i>300</i>	<i>183</i>	<i>30</i>
Petro Can	Québec	Québec	I	PCL-I1-QU-98			O	Cumulatif	Note 3	Note 3	150	Note 3	Note 1	150
Neste	Québec	Québec	I	NES-I1-QU-98			O	Direct	<i>300</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	300	0	0
Sunoco	Québec	Québec	I	SUN-I2-QU-00			O	Cumulatif	300	222	145	<i>300</i>	<i>183</i>	<i>30</i>

Moyennes régionales (Note 4)

Notes

1. Les sociétés ont communiqué soit une valeur moyenne pour l'essence produite au cours des années 2002, 2003 et 2004 OU une moyenne mobile pour 2002, 2002-2003 et 2002-2004. Les chiffres en italiques ont été compilés par Environnement Canada suivant l'hypothèse à l'effet que les volumes annuels demeurent constants entre 2002 et 2004.

2. Les concentrations de soufre pour Irving et North Atlantic sont basées sur celles de 2001.

3. Les sociétés soumises à la réglementation ont affirmé que, même si une moyenne pondérée en volume de 30 mois a été établie, elles ont l'intention de combiner tous les lots importés à leurs pools de raffineries dans la province importatrice. Par conséquent, sauf s'il se produit des changements d'emplacement ou sur le plan des importations, celles-ci ne seront pas déclarées dans ces provinces. S'il se produit un tel changement, la valeur estimée pour la période en question est de 0.0150% poids.

4. Les données historiques 1999-2004 proviennent des rapports sur la teneur en soufre des combustibles liquides. Les moyennes régionales pondérées en fonction du volume pour 2002-2004 s'appuient sur l'hypothèse à l'effet que les volumes de raffinerie de 2001 demeurent constants.

Année	Ontario	Ouest	Québec	Atlantique	Canada
1999	460	224	280	230	320
2000	450	220	270	270	310
2001	390	220	270	230	290
2002	335	201	224	178	249
2003	156	139	109	140	136
2004	52	60	82	44	63
2005	25	25	25	25	25

